



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2017

PRÉFECTURE DU VAL-DE-MARNE



ÉDITORIAL

L'action et la présence des services de l'État et de leurs agents n'est pas toujours bien identifiée par nos concitoyens. Si la figure de l'enseignant, du policier ou de l'agent de préfecture ou des finances publiques sont connues, combien de missions, de métiers, de compétences et d'actions sont moins mises en lumière ?

J'ai voulu que ce rapport illustre cette réalité, non pas de façon exhaustive, mais en mettant en lumière les actions emblématiques des services de l'Etat dans quatre domaines d'action prioritaires : la sécurité, l'égalité devant la loi, la cohésion et l'insertion sociales et le développement du territoire. J'ai souhaité en particulier mettre en avant les initiatives permettant de préparer l'avenir du département : investissement dans la jeunesse, poursuite de l'aménagement et du développement du territoire, à commencer par les quartiers les plus défavorisés, soutien aux actions visant à préserver la cohésion de notre département.

Ce rapport témoigne de l'importance pour la réussite de l'action publique des partenariats noués avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques, sociaux et associatifs du Val-de-Marne.

Les projets présentés montrent aussi comment la modernisation de l'État et de ses modalités d'action accompagne la transformation du département. Je remercie ici l'ensemble des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien pour mettre en œuvre l'action de l'État et de ses services au bénéfice du service public rendu à tous les citoyens du Val-de-Marne.

Laurent PREVOST
Préfet du Val-de-Marne

SOMMAIRE

#1 L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS 6

1. La lutte et la prévention contre le terrorisme constituent une priorité pour assurer la sécurité des habitants.....	7
2. Les forces de l'ordre sont mobilisées face aux actes de délinquance.....	8
3. L'État agit contre l'insécurité routière et la prévient.....	11
4. L'État protège les citoyens contre les risques.....	12

#2 L'ÉTAT ASSURE L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI 14

1. L'État veille au respect des règles par toutes les entreprises et à la lutte contre les fraudes.....	15
2. L'État assure l'égalité de tous les citoyens en contrôlant la légalité des actes des collectivités territoriales, dans le respect du principe de leur libre administration	17
3. Le droit des étrangers s'adapte à l'évolution des flux et garantit l'application de la loi	18
4. Assurer l'égalité du scrutin : les services de l'État ont contribué à l'organisation de trois élections importantes	19
5. L'égalité femmes-hommes demeure une priorité de l'action de l'État.....	20
6. L'État se modernise pour permettre un accès rapide aux démarches pour tous les citoyens.....	22

#3 L'ÉTAT FAVORISE LA COHÉSION ET L'INSERTION SOCIALE 23

1. L'État accueille les migrants dans la tradition républicaine.....	24
2. Pour l'hébergement, l'État investit et anime le réseau de ses partenaires au service des plus démunis.....	25
3. L'État soutient la construction et la rénovation des logements sociaux et veille à l'accès des personnes en difficulté à un logement.....	27
4. L'État encourage la réussite de la jeunesse.....	30
5. La politique de l'emploi poursuit l'accompagnement des moins qualifiés.....	31
6. La politique de la ville : favoriser l'égalité des chances et le développement économique.....	33

#4 L'ÉTAT ACTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE 35

1. Sites et sols pollués : réparer les atteintes passées sur le territoire	37
2. L'État s'engage pour l'environnement et la qualité de vie des Val-de-Marnais	38
3. Construire le Val-de-Marne de demain	39
4. L'État investit dans les transports pour améliorer la mobilité dans le département	41
5. Le renouvellement urbain permet de désenclaver et redynamiser les quartiers pour les inscrire pleinement dans la vie du territoire	43
6. Soutien à l'activité économique : l'accompagnement du tissu économique val-de-marnais.....	44

#ANNEXES 45

TEMPS FORTS

2017

JANVIER

9 janvier : signature du protocole de préfiguration avec Orly et Choisy-le-Roi dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

18 janvier : ouverture d'un centre d'accueil pour les migrants à Ivry-sur-Seine

30 janvier : signature du protocole de préfiguration avec Ivry-sur-Seine dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

FÉVRIER

20 février : signature du protocole de préfiguration avec Vitry dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

MARS

9 mars : signature du contrat d'intérêt national (CIN) des Ardoines

18 mars : attaque terroriste à Stains, Vitry-sur-Seine et Orly

23 mars : signature des protocoles de préfiguration avec Alfortville et Créteil dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

AVRIL

23 avril : premier tour des élections présidentielles

MAI

7 mai : second tour des élections présidentielles

JUIN

11 et 18 juin : élections législatives

23 juin : Inauguration par la Halte fontenaysienne d'une maison-relais comportant 24 logements

SEPTEMBRE

Démarrage du dispositif 100 % de réussite : dédoublement des classes CP de 13 écoles classées en REP+

11-27 septembre : accueil des personnes en provenance des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy touchées par les événements climatiques

24 septembre : élections sénatoriales

OCTOBRE

4 octobre : lancement du tour de France de l'égalité femmes/hommes
16 octobre : installation de la commission départementale de lutte contre le système prostitutionnel

NOVEMBRE

Evacuation du collège Saint-Exupéry de Vincennes suite à la découverte de solvants chlorés
22 novembre : signature du protocole de préfiguration avec Villejuif et L'Haÿ-les-Roses dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

2018

JANVIER

2 janvier : arrêté interpréfectoral portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de Marne Confluence
23 janvier : début des crues de la Seine et de la Marne
31 janvier : signature du contrat d'intérêt national « Quartier des Triages »

FÉVRIER

3 février : mise en chantier du premier tunnelier pour la ligne 15
13 février : signature du protocole de préfiguration avec Bonneuil-sur-Marne dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

MARS

9 mars : inauguration de la ferme marais à Orly (pouvant accueillir 120 femmes et enfants)
26 mars : signature de la charte de prévention des expulsions locatives du Val-de-Marne

#1

L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

La première mission de l'État, c'est d'assurer la sécurité de tous, que ce soit face au terrorisme, à la délinquance, aux risques naturels ou sur la route. En 2017, l'État a accentué son action de prévention de la délinquance et du terrorisme et s'est réorganisé pour être plus efficace en matière de sécurité civile.



1. LA LUTTE ET LA PRÉVENTION CONTRE LE TERRORISME CONSTITUENT UNE PRIORITÉ POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

L'attentat à l'aéroport d'Orly le 18 mars 2017 est venu rappeler l'actualité du risque terroriste dans le Val de Marne.

En 2017, la lutte contre la menace terroriste est restée un domaine d'action prioritaire. L'adoption de la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, qui a permis de mettre fin au régime dérogatoire de l'état d'urgence, a réorienté l'action de l'État vers deux axes d'actions : la préparation et la prévention.

CHIFFRES-CLÉS

2
exercices de
gestion d'un
attentat

18
projets financés par
le FIPD-Radicalisation
pour 200 000 euros

841
individus signalés
pour radicalisation

Dont **730**
suivis actuellement par
les services de police :
6% de mineurs, 74%
d'hommes

PRÉPARATION : DEUX EXEMPLES DE SIMULATION D'ATTENTAT

→ **Un exercice de plan particulier de mise en sûreté (PPMS-risque attentat) au lycée d'Arsonval de Saint-Maur-des-Fossés en février.**

Réalisé dans le cadre scolaire, l'exercice avait notamment pour objectif de tester les chaînes d'alerte et de commandement ainsi que les procédures d'intervention des services de police sur un scénario attentat, de mettre à l'épreuve la mise en œuvre du plan « organisation de la réponse de la sécurité civile » (ORSEC) et de façon spécifique d'activer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

→ **Un exercice attentats multiples sur la plateforme aéroportuaire d'Orly, dénommé « Foudre », au mois de mars, quelques jours avant l'attentat du 18 mars 2017.**

Afin de tester la réponse des forces de sécurité dans cet environnement spécifique, cet exercice a réuni l'ensemble des services concernés (la préfecture du Val-de-Marne, la police aux frontières, la gendarmerie des transports aériens, le dispositif SENTINELLE de l'armée de l'air, le RAID, la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), le Parquet de Créteil, le SAMU 94, Orly Aéroport). Il a permis de consolider le travail effectué et d'harmoniser les procédures pour tendre à une efficacité optimale sur le terrain.

L'expérience acquise lors de cet exercice a, sans aucun doute, été utile dans la gestion de la journée du 18 mars 2017.



SIGNALEMENT RADICALISATION : UN NUMERO VERT

Les signalements sont transmis par l'État major de sécurité ou grâce au centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) qui peut être joint au numéro vert suivant :

0 800 005 696

Zoom

PRÉVENTION : ZOOM SUR LE FIPD-RADICALISATION

Les 18 projets financés dans le Val-de-Marne par le volet « prévention de la radicalisation » du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) s'articulent autour de trois axes de travail :

1- La formation des professionnels en lien direct avec les publics vulnérables et la **sensibilisation** des acteurs du département.

2- La prévention secondaire, c'est-à-dire en direction des publics vulnérables particulièrement exposés à la propagande de Daesh. L'État a renforcé la prise en charge des familles et de leurs enfants en développant une **offre d'accompagnement psychologique individuel** ou en proposant une **thérapie familiale selon une approche interculturelle**. Ainsi, au 31 décembre 2017, la Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) de l'État dans le Val-de-Marne avait évalué la situation de 89 mineurs, 9 majeurs et 61 familles.

3- Le suivi individuel, vis-à-vis des publics sous main de justice. Le FIPDR a permis de mettre en place plusieurs actions à destination de la population carcérale, comme par exemple la mise en place d'un espace scénarisé de médiation au Centre pénitentiaire de Fresnes permettant une expression verbale sur des sujets comme le sectarisme, la manipulation mentale et l'emprise des réseaux sociaux. Une action « Prévention de la radicalisation. Formation internet, réseaux sociaux et théorie du complot » au sein du quartier des peines aménagées de Villejuif a permis de sensibiliser le public aux mécanismes de diffusion des théories du complot sur les réseaux et aux outils pour lutter contre cette diffusion.

2. LES FORCES DE L'ORDRE SONT MOBILISÉES FACE AUX ACTES DE DÉLINQUANCE

En 2017, la lutte contre la délinquance dans le Val-de-Marne s'est focalisée sur 3 priorités :

- 1) La poursuite de la stratégie initiée en 2016 contre la délinquance acquisitive
- 2) L'engagement auprès des zones de sécurité prioritaires
- 3) La lutte contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine

CHIFFRES-CLÉS

Une baisse des vols avec violence, mais une hausse des infractions liées aux stupéfiants et des infractions économiques et financières :

7685
cambriolages
(-4,5%)

3669
vols avec
violences ou à
main armée
(-3,27%)

5939
infractions à la
légalisation sur les
stupéfiants (+9%)

10311
infractions
économiques et
financières en
2017 (+14%)

Une efficacité des services de police en hausse :

Hausse de
17,5%
des faits
élucidés pour les
cambriolages

Hausse de
26%
des trafics
constatés

Hausse de
5%
d'affaires traitées
pour l'usage-revente
de stupéfiants (789
affaires en 2017)

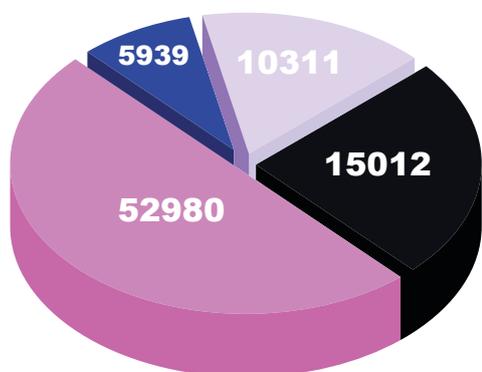
La prévention de la délinquance et le rapprochement police-population, une priorité pour 2017 :

FIPD :
financement de
129
projets pour
577 000 euros

2342
inscriptions
pour l'opération
« Tranquillité
Vacances »
dont 397 par
téléprocédures

1560
caméras de
vidéoprotection dans
les communes du
département

En matière de lutte contre les stupéfiants, les affaires judiciaires initiées par les services du département ont permis de saisir plus de 313 kg de cannabis, 6.63 kg de cocaïne et 713 000 €



- Atteintes volontaires à l'intégrité physique
- Infractions économiques et financières
- Atteintes aux biens
- Infractions à la législation sur les stupéfiants

Zoom

L'opération « Tranquillité vacances » permet à la Police nationale de veiller sur le logement de personnes qui en font la demande, pendant leurs absences lors des congés scolaires. Avant de partir, il suffit de se signaler auprès du commissariat ou via une téléprocédure. Pendant la période d'absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !



Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

UN ENGAGEMENT RENFORCÉ AUTOUR DE LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE DE CHAMPIGNY-CHENNEVIÈRES

Les zones de sécurité prioritaires (ZSP) ont été définies sur la base de critères cumulant le niveau de la délinquance et les fragilités économiques et sociales des territoires. Le département du Val-de-Marne en compte une, mise en place en 2013 dans le quartier du Bois-l'Abbé sur les communes de Champigny-sur-Marne et Chennevières.

Par la mobilisation de l'ensemble des services de police (DTSP, renforts en forces mobiles, police judiciaire, douanes, etc...), l'objectif est de concentrer l'effort sur un nombre réduit de cibles opérationnelles et de soutenir, dans le même temps, le lien social dans le quartier.

Au Bois-l'Abbé, au vu de la réalité de la délinquance locale, les objectifs fixés se concentraient sur :

- la lutte contre le trafic et l'usage de stupéfiants
- la lutte contre l'occupation des halls d'immeubles avec 13 614 halls contrôlés entre février 2013 et décembre 2017
- la lutte contre les violences aux abords des établissements scolaires
- la lutte contre les violences urbaines.

Ce dispositif est piloté par deux cellules locales de coordination opérationnelle : celle des forces de sécurité intérieure et la cellule de coordination opérationnelle du partenariat, qui vise à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs.

Dans le cadre de cette dernière, plusieurs actions ont été mises en place :

- Des marches exploratoires de femmes ont été réalisées dans le quartier des Mordacs afin de leur permettre de mieux s'approprier leur environnement
- Un partenariat entre l'INA et le territoire a permis aux jeunes du quartier de développer des projets culturels autour de l'image
- Des médiateurs sociaux ont été financés par les bailleurs.
- En lien avec les bailleurs, un programme de médiation sociale au sein du parc social du territoire a été développé pour lutter contre les incivilités et les conflits de voisinage
- Afin d'aider les jeunes les plus en difficulté à trouver leur place dans la cité, un plan d'insertion par l'emploi en direction des jeunes sortants de prison a été mis en place.

Toutes ces actions ont permis une amélioration de la situation dans le secteur de la ZSP. Toutefois, il ressort que les indicateurs de l'évolution de la délinquance, qui étaient plutôt en diminution entre février 2013 et décembre 2017, connaissent une légère augmentation sur la période récente de 2016-2017. Cette évolution démontre la nécessité de maintenir les efforts engagés par les services de l'État sur ce territoire.

Zoom

LES ACTIONS-CLÉS DES DOUANES A L'AÉROPORT D'ORLY ET DANS LE VAL-DE-MARNE

Dans le Val-de-Marne, la présence de la plateforme aéroportuaire d'Orly constitue *de facto* une frontière, avec l'entrée de personnes, mais aussi de marchandises, sur le territoire national. Dans le Val-de-Marne, une **brigade de surveillance intérieure** (BSI) est basée à Rungis.

Au cours de l'année 2017, **36 infractions liées aux stupéfiants et 12 kilos de produits stupéfiants** ont été saisis dans le département, hors aéroport d'Orly. A l'aéroport d'Orly, le montant des saisies de produits stupéfiants s'élève à plus de 23 M€.

La BSI de Rungis intervient conjointement avec la police dans des opérations au sein de la ZSP de « Bois l'Abbé » à Champigny-sur-Marne. Des opérations partenariales avec la police ont également été réalisées dans le grand ensemble de la cité des aviateurs à Choisy-le-Roi. En 2017 la brigade de Rungis a réalisé 12 constatations lors des 17 opérations organisées en coopération.

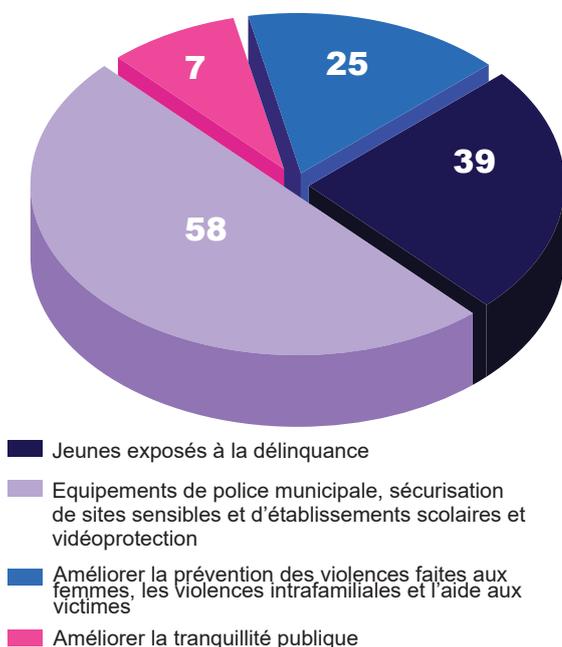
Par ailleurs, les douaniers ont participé à la lutte contre la **contrebande de cigarettes** (324 kg de tabac et cigarettes saisis en 2017, + 244%, soit 71 constatations). L'action des douanes porte également dans la lutte contre la **contrefaçon**, le **trafic d'armes** et l'**évasion fiscale**. 8 642 articles contrefaits ont ainsi été saisis dans le département en 2017 (+15%), tandis que près d'1 million d'euros de fraude fiscale a été redressé par les douanes cette année.

PERSPECTIVES 2018

Le territoire de la ZSP ainsi que le quartier voisin des Mordacs fera partie des 15 premiers quartiers de reconquête républicaine mis en place dans le cadre du déploiement de la police de sécurité du quotidien.

PRÉVENTION - LES TROIS AXES D'ACTIONS FINANCÉS PAR LE FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Nombre de projets soutenus :



RÉSERVE CITOYENNE : LES PREMIERS CANDIDATS

La **réserve citoyenne de la police nationale** créée par la loi « Égalité et Citoyenneté » du 27 janvier 2017, est venue remplacer le dispositif existant de « service volontaire citoyen ». Ce nouveau dispositif a été mis en place au niveau du département début septembre 2017. Au premier trimestre 2018, **30 candidats** avaient postulé afin d'intégrer le dispositif. **18 dossiers** ont été retenus.



Remise des lettres de mission aux réservistes val-de-marnais par le préfet de Police Michel Delpuech, le 30 mars 2018

Zoom

UNE ACTION DE COMMUNICATION DES SERVICES DE POLICE : LE CENTRE DE LOISIRS JEUNES 94

Le **Centre de Loisirs Jeunes 94 de la Police Nationale**, implanté au parc interdépartemental des sports sur la commune de Choisy-le-Roi, a accueilli 3 183 jeunes de 8 à 18 ans. Le développement d'un réseau partenarial diversifié, comportant notamment la justice, l'éducation nationale et les transporteurs a permis d'améliorer les relations entre la police et les jeunes issus des quartiers.

PERSPECTIVES 2018 : LA POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN (PSQ)

La **police de sécurité du quotidien** vise à répondre à la délinquance et aux incivilités du quotidien en s'appuyant sur plusieurs principes : renforcer la présence des forces de l'ordre sur la voie publique, développer les contacts avec la population et les corps intermédiaires (associations, commerçants, transporteurs, bailleurs etc....), développer les coopérations entre services et administrations (collectivités locales, forces de l'ordre, opérateurs de sécurité privée...) et moderniser les conditions de travail des forces de l'ordre (dématérialisation des procédures, développement des outils numériques comme les tablettes néo).

Dans ce cadre, afin de renforcer le contact avec la population et la présence des forces de l'ordre sur la voie publique, des brigades territoriales de contact seront déployées sur l'ensemble du territoire. Fidélisées sur un ou plusieurs secteurs, ces brigades auront vocation à occuper le terrain et à se mettre à l'écoute de la population et des acteurs du quartier.

Cette nouvelle organisation articulée autour de services de voie publique plus présents, plus visibles et plus accessibles sera déployée dans l'ensemble des circonscriptions de sécurité publique (CSP) du département avant la fin de l'année 2018. Elle est opérationnelle depuis le mois de mai 2018 sur la CSP de Créteil-Bonneuil et sera déployée dès la rentrée dans le quartier de reconquête républicaine de Champigny-Chennevières.

3. L'ÉTAT AGIT CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE ET LA PRÉVIENT

CHIFFRES-CLÉS

Accidentalité :

Baisse du nombre de victimes :

23 tués (contre 27 en 2016)
dans le département (316 tués
au niveau régional soit 27 de
plus qu'en 2016)

343 blessés hospitalisés plus
de 24h (-30%)

78%
des tués sont
des deux-roues
et des piétons

47 %
des accidents
mortels impliquent
des personnes
sous l'emprise
d'alcool ou de
stupéfiants

Contrôles :

610
suspensions de
permis de conduire

3340
contrôles
routiers

Prévention :

57
actions de
sécurité routière

71
correspondants
sécurité routière

4 OBJECTIFS POUR LES CONTRÔLES ROUTIERS EN 2017

- 1 Lutte contre les conduites addictives
- 2 Lutte contre les excès de vitesse
- 3 Surveillance quotidienne des deux roues motorisés
- 4 Répression des comportements dangereux et/ou accidentogènes



Contrôle « alternative à la sanction » pour les deux-roues par les équipes de la DOPC, le 11 juillet 2018

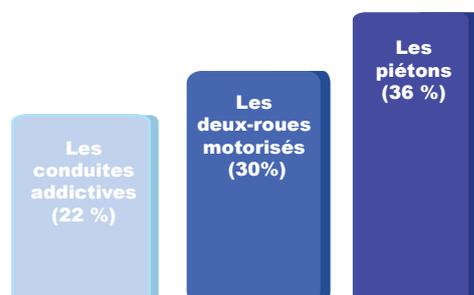
ACTIONS DE PRÉVENTION ROUTIÈRE

En 2017, l'État a organisé plusieurs **villages sécurité routière** en partenariat avec la commune accueillante, la police nationale, un centre de formation poids lourd et deux associations (Wimooov et Basic5). L'accent a été mis sur la protection des usagers vulnérables : piétons et utilisateurs des deux-roues.

A titre d'exemple, lors des trois villages organisés à Villejuif, Villiers-sur-Marne et Ivry-sur-Seine en 2017, les ateliers ont porté sur la sensibilisation aux dangers liés aux **angles morts des poids-lourds**, sur la maîtrise requise d'un véhicule, sur les règles de circulation, sur les conséquences de **l'usage d'un smartphone** dans la rue ou sur celles d'un **accident sans équipement et sans assurance**.

Ces villages se sont adressés essentiellement à un public scolaire, permettant de sensibiliser **200 jeunes par jour**.

57 actions de sécurité routière ont été conduites en 2017 à destination des catégories d'usagers suivantes :



4. L'ÉTAT PROTÈGE LES CITOYENS CONTRE LES RISQUES

Météorologiques, sanitaires, industriels : le Val-de-Marne peut être confronté à différents risques, du fait de sa situation géographique, de son histoire industrielle et de l'importance des déplacements dans le département. Les épisodes neigeux et la crue de début 2018 ont montré l'importance d'une prévention et d'une bonne coordination face à ces dangers : c'est le rôle du Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) créé en 2017.



Point de situation par l'équipe du SIDPC en Centre Opérationnel Départemental, lors des crues du début d'année

Après une année 2016 fortement marquée par les inondations du printemps, les services de l'État ont poursuivi leur travail d'accompagnement des collectivités dans la structuration de leurs missions de gestion de la crise et d'organisation des secours aux populations. Cet engagement s'est traduit par la poursuite des ateliers de travail coorganisés avec le Conseil départemental autour de thématiques telles que l'ouverture d'un centre d'hébergement d'urgence ou le rôle d'un plan communal de sauvegarde.

Outre ses missions au titre de la gestion de crise et de la préparation de la réponse de sécurité civile, le SIDPC coordonne l'action de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur en veillant au respect de la réglementation pour assurer la sécurité des usagers et les bonnes conditions d'intervention des services de secours. Dans un département où la construction est particulièrement dynamique, cette sous-commission a instruit, en 2017, 819 dossiers de permis de construire ou d'autorisation de travaux, réalisé 153 visites d'ouverture, de réception de travaux ou de contrôle périodique et reçu 57 pétitionnaires pour échanger sur des projets.

20 établissements ont obtenu un avis favorable à l'ouverture au cours de l'année dont 9 commerces, 3 structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées, deux services hospitaliers, un hôtel, un internat et un théâtre.

Zoom

ZOOM SUR LE DISPOSITIF D'ACCUEIL, SUR L'AÉROPORT D'ORLY, DES PERSONNES SINISTRÉES DE LA TEMPÊTE IRMA EN PROVENANCE DES ÎLES DE SAINT MARTIN ET DE SAINT BARTHÉLÉMY

Du 11 au 27 septembre 2017, un dispositif d'accueil à l'attention des personnes en provenance des îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy a été mis en place grâce à l'intervention de nombreux acteurs (Préfecture de département, ADP, PAF, GTA, Douanes, DGOM, DGAC, ARS, Air France, SNCF, RATP, DRIHL, Préfecture de Région).

Il a permis une prise en charge psychologique assurée par le SAMU/CUMP, l'association France Victimes et un soutien matériel par la Croix Rouge (vêtements chauds, collations...). La préfecture a aidé les passagers à rejoindre leurs proches, en délivrant des attestations de transport, qui ont permis aux sinistrés démunis de voyager en métropole (billet gratuit auprès de la SNCF, tarif préférentiel auprès d'Air France). 214 personnes ont pu en bénéficier. 22 familles, soit 81 personnes dont 53 enfants, ont en outre pu être hébergées à l'hôtel jusqu'au 13 octobre 2017.

Ce dispositif a mobilisé en moyenne 6 personnes par jour, et jusqu'à 26 aux moments les plus forts de la mobilisation. 362 personnes ont été prises en charge au total.



La Croix-Rouge accueille les sinistrés d'IRMA à l'aéroport Paris-Orly, en lien avec les services de l'État

Zoom

PREMIERE PROMOTION DES CADETS DE LA SECURITE CIVILE DANS LE DEPARTEMENT

En septembre 2017 le dispositif des Cadets de la Sécurité Civile a été déployé dans le département pour la première fois grâce à l'initiative de l'État. Ce dispositif mené en partenariat avec l'éducation nationale, la croix rouge et la brigade des sapeurs pompiers de Paris permet de sensibiliser pendant une année scolaire des collégiens aux enjeux de sécurité civile, de leur faire découvrir les acteurs du secours et, plus largement, de leur transmettre le sens de l'engagement au service de la collectivité.

Pour cette édition, 102 élèves se sont impliqués dans le programme, issus de 4 collèges différents, les collèges Willy Ronis et Elsa Triolet de Champigny-sur-Marne, le collège Louis Issaurat de Créteil et le collège Pierre Brossolette de Villeneuve-Saint-Georges. Fort du succès de cette première promotion, le dispositif sera étendu dès la rentrée prochaine à 8 établissements du département.



Le préfet remet les diplômes à la première promotion des cadets de la Sécurité Civile, le 8 juin 2018.

LEXIQUE

Défense civile : ensemble des actions qui en temps de paix concourent à la préservation de la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement.

Sécurité civile : ensemble des actions de prévention et des interventions mises en place pour garantir la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les risques naturels, bâtimentaires (sécurité dans les établissements recevant du public), sanitaires et technologiques.

Planification : définition, en anticipation, de la réponse de l'État aux crises majeures au travers d'une organisation établie à l'avance permettant de réagir le plus rapidement et le plus efficacement possible. Les plans ORSEC (organisation générale des secours), NOVI (prise en charge de nombreuses victimes) en sont des illustrations.

Centre opérationnel départemental : cellule de crise, mise en place en préfecture, et regroupant des représentants de chaque service ayant un rôle à jouer dans la gestion de la crise de manière à ce que les actions sur le terrain soient coordonnées en un lieu unique.

PERSPECTIVES 2018 : RENATURATION DES BERGES DE L'YERRES

Suite aux inondations de janvier et février 2018 (crue de la Seine) qui ont notamment affecté la commune de Villeneuve-Saint-Georges, l'accélération de la restauration des berges de l'Yerres est apparue comme un axe prioritaire du traitement du risque inondation. La commune de Villeneuve-Saint-Georges s'est investie depuis 2010 dans ce projet, avec les communes voisines. Le 21 mars 2018, Laurent Prévost, préfet du Val-de-Marne, a réuni les représentants de l'EPA Orly-Rungis-Seine-amont, du conseil régional, de la métropole du Grand Paris et de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre. Ils ont acté l'extension du périmètre de renaturation, à hauteur de 4,5 hectares, l'examen rapide des modalités d'extension complémentaire de ce périmètre et la déclinaison des modalités de financement de l'opération.

#2

L'ÉTAT ASSURE L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

L'État veille au respect dans le Val-de-Marne de l'article 1 de la Constitution :

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.



1. L'ÉTAT VEILLE AU RESPECT DES RÈGLES PAR TOUTES LES ENTREPRISES ET À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES

La protection des populations, cœur de la mission de l'État, revêt dans le Val-de-Marne des enjeux particuliers, du fait de l'intensité de l'activité économique, avec plus de 22 000 entreprises du secteur privé, et de la présence d'infrastructures comme l'aéroport d'Orly, le Marché d'Intérêt National de Rungis et le port de Bonneuil.

En 2017, l'action de l'État s'est concentrée sur la lutte contre les fraudes, la protection du bien-être animal et le suivi du secteur des VTC.

CHIFFRES-CLÉS

5920
contrôles et inspections sur site de la direction départementale de la protection des populations en 2017

764
prélèvements pour analyse

220
alertes et **31**
gestions de toxi-infections alimentaires collectives

235
suites contentieuses

830 000
certificats sanitaires délivrés par les services vétérinaires sur le site du MIN de Rungis en matière d'export de denrées alimentaires françaises

180
opérations du CODAF (Comité opérationnel départemental antifraude)

QUALITÉ, SÉCURITÉ DES PRODUITS, LOYAUTÉ : QUE FONT LES SERVICES DE L'ÉTAT ?

La protection des consommateurs est une mission essentielle de l'État. Dans le Val-de-Marne, elle recouvre des enjeux partagés par d'autres départements, comme les contrôles opérés au stade de la production ou de la distribution, mais aussi plus spécifiques, en particulier en raison de la présence du marché international de Rungis et de l'aéroport d'Orly. Pour ce dernier, la direction régionale des douanes a constaté **301 infractions liées à la protection du consommateur**.

En 2017, le **bien-être animal** a été une priorité, en raison notamment de l'adoption de nouvelles dispositions législatives. Ainsi, la gestion des signalements de maltraitance a donné lieu à une procédure pénale.

Un **comité local « abattoir »** réunissant les acteurs de la filière, les représentants des cultes et ceux des consommateurs a été organisé au niveau régional le 23 janvier 2018.

Zoom

LES ACTIONS DU CODAF

Le CODAF (Comité opérationnel départemental antifraude) est une instance qui a été créée en 2010. Il réunit, sous la coprésidence du préfet de département et du procureur de la République, les services de l'État (police, douane, administrations préfectorales, fiscale et du travail) et les organismes locaux de protection sociale afin de fournir une **réponse globale et concertée aux fraudes fiscales ou sociales**. Ainsi, le CODAF peut contrôler des secteurs extrêmement divers : transporteurs, fraude à la résidence (minimum vieillesse, RSA, APL), travail illégal, trafic de médicaments, usurpation d'identité.

De plus, le CODAF a une seconde mission opérationnelle : la détection de la fraude à partir des informations croisées par le réseau des partenaires. Cette mission est assurée grâce aux signalements des services des impôts (redressement), les bulletins de paie non déclarés à l'URSSAF ou encore grâce à la transmission par l'URSSAF de la liste des salariés dissimulés aux organismes prestataires.

En 2017, le CODAF du Val-de-Marne a réalisé 180 opérations, dont 32 à l'aéroport d'Orly :

- 123 opérations concernaient le travail illégal
- 43 opérations constataient les infractions douanières
- 14 opérations démontraient des fraudes aux prestations sociales.

Au total, le CODAF a identifié 5,3 millions d'euros de préjudice au détriment des administrations publiques et de sécurité sociale et instruit **54 procédures de sanctions administratives**.



L'ÉTAT SE MODERNISE

TRANSPARENCE DES CONTRÔLES DANS LA FILIÈRE ALIMENTAIRE

Une information synthétique des résultats des contrôles des services de l'État en matière d'hygiène alimentaire est accessible sur le site <http://alim-confiance.gouv.fr/> depuis avril 2017.

Pour le Val-de-Marne, environ 1 000 résultats synthétiques d'évaluation (sous forme de smileys) sont disponibles.



Zoom

PASSAGE LOTI SOUS LE STATUT VTC

Qu'est-ce qui a changé ?

Depuis le 1er janvier 2018, les conducteurs de véhicules légers de moins de 9 places ne peuvent plus assurer de prestation de transport occasionnel sous le statut de la loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. À présent, les conducteurs salariés doivent détenir une carte professionnelle de conducteur VTC et les entreprises doivent être inscrites au registre des exploitants VTC.

Comment s'est passée la transition ?

Afin de permettre une transition en douceur, la loi prévoyait une **équivalence VTC** par reconnaissance de l'expérience professionnelle, sous réserve d'avoir effectué 1600 heures d'activité sous le statut LOTI. Les personnes concernées devaient alors solliciter, avant le 31 décembre 2017, une carte professionnelle sécurisée leur permettant d'exercer l'activité de conducteur de transport de personnes sous le statut de VTC. Pour répondre à l'afflux de demandes parfois tardives, le Ministère des transports a demandé aux préfetures de délivrer aux conducteurs un récépissé valant autorisation VTC, valable jusqu'au 31 mars 2018.

Quel a été l'impact pour le Val-de-Marne ?

Au 1er janvier 2018, 1141 dossiers de VTC étaient en attente. Sur ces 1141 dossiers, 634 cartes ont été délivrées, dont 360 aux conducteurs LOTI, et 246 refus opposés. 35 dossiers LOTI ont été transmis à l'URSSAF en raison de suspicion de fraudes, dont 20 ont ensuite été signalés au parquet dans le cadre de l'article 40 du code de procédure pénale.

PERSPECTIVES 2018

Le projet de loi Agriculture et Alimentation, actuellement en cours de discussion au Parlement, prévoit de renforcer les pouvoirs d'enquête des agents chargés de la protection de la santé, de la protection animale et de la sécurité des aliments. Il fait suite aux États-Généraux de l'Alimentation organisés en 2017 et qui avaient donné lieu à une visite du Président de la République au marché de Rungis.

Le CODAF (comité opérationnel départemental antifraude) poursuivra son action sur les chantiers du BTP, notamment ceux du Grand Paris, la lutte contre les marchands de sommeil, la régulation des transports de personnes et l'encadrement des entreprises du marché international de Rungis.

2. L'ÉTAT ASSURE L'ÉGALITÉ DE TOUS LES CITOYENS EN CONTRÔLANT LA LÉGALITÉ DES ACTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, DANS LE RESPECT DU PRINCIPE DE LEUR LIBRE ADMINISTRATION

« Dans les collectivités territoriales de la République, le représentant de l'État, représentant de chacun des membres du Gouvernement, a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois. », extrait de l'article 72 de la Constitution du 4 octobre 1958.

CHIFFRES-CLÉS

37 251

actes non budgétaires
reçus par le bureau
du contrôle de
la légalité et de
l'intercommunalité
dont 72,8 % par
l'application ACTES

639

actes budgétaires ont
été contrôlés par le
bureau du contrôle
budgétaire et

198

lettres d'observation
ont envoyées

PERSPECTIVES 2018 : CONTRACTUALISATION ET POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Conformément à la loi du 23 janvier 2018 sur la programmation des finances publiques 2018-2022, l'année 2018 voit la mise en place de contrats de maîtrise de la dépense publique cosignés par l'État et les collectivités territoriales dont les dépenses de fonctionnement atteignent 60 millions d'euros. Dans le Val-de-Marne, 10 collectivités sont concernées.

En parallèle, la mise en œuvre opérationnelle du transfert des compétences vers les établissements publics territoriaux demeure un enjeu essentiel qui donne lieu à des échanges réguliers avec les collectivités.

3. L'ACCUEIL DES ÉTRANGERS S'ADAPTE A L'ÉVOLUTION DES FLUX ET GARANTIT L'APPLICATION DE LA LOI

Depuis 2015, la France fait face à un flux migratoire en augmentation. Par exemple, dans le Val-de-Marne, le nombre de premières demandes d'asile est passé de 3 300 en 2016 à près de 4 200 en 2017. Face à cette situation, les services de l'État s'adaptent pour accueillir dignement les demandeurs et pour faire appliquer efficacement le droit des étrangers.

CHIFFRES-CLÉS

7291
premiers titres
de séjours
délivrés
(7 188 en 2016)

42648
renouvellements
(40 794 en 2016)
16019
cartes de séjour
pluri-annuelles
ont été délivrées
depuis le 1er
novembre 2016,
date de leur entrée
en vigueur

4159
premières
demandes
d'asile en 2017
(3300 en 2016)
dont 1659 en
procédure Dublin

3507
dossiers de
naturalisation
traités en
2017

1500
usagers par jour
aux guichets
500 000
dossiers par an

L'ÉTAT SE MODERNISE

PLATEFORME D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE ET MONTÉE EN PUISSANCE DE LA CARTE DE SÉJOUR PLURIANNUELLE

Dans le cadre des procédures d'asile, un guichet unique pour les demandeurs d'asile a été mis en place à la suite de la loi du 29 juillet 2015 portant réforme de l'asile. Cette loi fixe à 3 jours le délai de rendez-vous au guichet unique de l'asile (GUDA) pour enregistrement d'une demande d'asile. Face à l'afflux des demandes, ce délai est monté jusqu'à 26 jours au GUDA du Val-de-Marne. Les moyens mis en œuvre en début d'année 2018 pour résorber le stock et la création d'une plateforme régionale de prise de rendez-vous téléphonique, ouverte le 2 mai 2018, ont permis de réduire les délais et de respecter celui de 3 jours.

Depuis l'instauration d'une **carte de séjour pluriannuelle (2 à 4 ans)** qui simplifie les démarches pour celui ou celle qui en bénéficie puisqu'il dispose d'un titre de séjour valable plus d'un an, lui permettant ainsi de bénéficier d'une situation plus stable, un plan départemental de contrôle de ces cartes a été instauré dans le Val-de-Marne (février 2018) afin de détecter les fraudes. 10 % des titres pluriannuels sont contrôlés, soit 1 500 cartes par an.

ASSURER L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI : CONDUIRE UNE POLITIQUE EFFICACE D'ÉLOIGNEMENT ET DE LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION IRRÉGULIÈRE

En 2017, il y a eu **151 interpellations de personnes dites « dublinées »**, qui font l'objet d'une procédure de réadmission vers un autre pays européen où leurs empreintes ont été enregistrées pour la première fois. 85 transferts ont été réalisés.

L'activité du bureau de l'éloignement s'est accrue au cours du dernier trimestre 2017, dans un contexte de crise. Ainsi les **interpellations d'étrangers en situation irrégulière** et troublant l'ordre public ont augmenté de 10 %. Le nombre total d'éloignements en 2017 a atteint 586 (445 en 2016) dont 48 % concernaient des sortants de prison.

Les dispositifs d'aide au retour gérés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et qui permettent d'accompagner un demandeur dans son projet de retour (réinsertion, aide financière au retour éventuelle) ont été davantage sollicités (à hauteur de 183 départs contre 112 en 2016).

PERSPECTIVES 2018

Le projet de loi « Asile et Immigration » a été adopté le 1er août dernier. Il vise à renforcer la protection des personnes, à faire converger nos procédures avec le droit et les pratiques européennes et à mieux adapter le droit français aux réalités opérationnelles.

4. ASSURER L'ÉGALITÉ DU SCRUTIN : LES SERVICES DE L'ÉTAT ONT CONTRIBUÉ À L'ORGANISATION DE TROIS ÉLECTIONS IMPORTANTES

En 2017, la préfecture a contribué à l'organisation de **trois scrutins majeurs** : l'élection présidentielle (en avril/mai), les élections législatives (en juin) et les sénatoriales (en septembre).



Annnonce des résultats des élections sénatoriales en préfecture le 24 septembre 2017

1

AVANT LE VOTE

Enregistrement des candidatures pour les élections législatives et les sénatoriales
Suivi des parrainages pour la Présidentielle
Constitution des commissions de contrôle des opérations de vote
Accompagnement des mairies dans l'organisation matérielle

2

PENDANT LE VOTE

Accueil des bureaux de vote pour les sénatoriales (2149 électeurs inscrits)

3

APRÈS LE VOTE

Tenue de commissions de recensement des votes (centralisation des procès-verbaux)

5. L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DEMEURE UNE PRIORITÉ DE L'ACTION DE L'ÉTAT

Nommée «Grande cause nationale du quinquennat» par le Président de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes est une priorité pour les services de l'État dans le Val-de-Marne.

En 2017, dans le cadre du 5ème plan de mobilisation et de lutte contre les violences, une priorité a été donnée au soutien des victimes.

CHIFFRES-CLÉS

34
lieux
d'information
sur le droit
des femmes et
des familles

975
professionnels
formés et
sensibilisés
par l'action
du « référent
local violences
conjugales »
porté par
Tremplin 94

10144
personnes
informées
dont 64% de
femmes

17
ateliers
du tour de
France de
l'Égalité
dans tout le
département

5
attributions
de téléphones
« grave
danger »,
permettant
aux victimes
menacées
par leur ex-
conjoint de
disposer
d'un accès
permanent à
un service de
téléassistance
relié aux
forces de
l'ordre

30
places
en centre
d'hébergement
et de
réinsertion
sociale (CHRS),
gérées par
l'association
Tremplin 94 –
SOS femmes et
22
places
alternatives à
l'hôtel

LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

Conformément aux dispositions de la loi du 13 avril 2016, la commission départementale de lutte contre le système prostitutionnel a été installée le 16 octobre 2017. Elle vise à coordonner l'action des services et des partenaires pour faciliter l'accès, pour les personnes victimes de prostitution, à des mesures d'accompagnement, avec pour objet l'accès à des alternatives à la prostitution.

Selon le diagnostic départemental, 580 personnes sont en risque de prostitution dans le Val-de-Marne. Les associations Mouvement du Nid et Espoir-CFDJ ont été agréées pour l'élaboration et la mise en œuvre des parcours de sortie de prostitution. L'État a également financé un plan de formation au repérage et à la prise en charge des personnes prostituées, mis en œuvre avec le concours de l'association l'Amicale du Nid.



Pour qu'aucune violence ne reste sans réponse, le Gouvernement agit

AMÉLIORER L'AIDE AUX VICTIMES

Dans le Val-de-Marne, des formations pour l'accueil des femmes victimes de violences conjugales en direction des agents de police du Val-de-Marne sont organisées 2 jours par trimestre avec les associations Tremplin 94 – SOS Femmes et le CIDFF. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) participe à son financement.

Le schéma départemental d'aide aux victimes, piloté par le Parquet, organise le parcours et la réponse apportée aux victimes d'infractions pénales dans le Val-de-Marne. Il met en cohérence l'action des associations d'aide aux victimes.

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Val-de-Marne

Zoom

EXEMPLE DU SOUTIEN DE L'ÉTAT AUX ACTIONS D'AIDE AUX VICTIMES ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES VIA LE FIPD

Les 227 800€ déployés au sein du FIPD ont notamment permis :

- de financer les actions de l'association Tremplin 94 - SOS Femmes (organisation de formations...) qui a également perçu 68 745€ au titre des crédits "droit des femmes" et 578 809€ pour ses actions d'hébergement
- de soutenir des actions de prévention des violences sexistes et de lutte contre le cybersexisme
- de participer à la mise en oeuvre de marche exploratoire destinée à lutter contre l'insécurité et le harcèlement de rue

PERSPECTIVES 2018 : TOUR DE FRANCE DE L'ÉGALITÉ

Lancé le 4 octobre dernier par le Premier ministre et la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, l'objectif du Tour de France de l'égalité est de donner l'opportunité à chaque citoyen de s'exprimer sur la manière dont elle/il appréhende la question de l'égalité femmes-hommes, et sur ce qu'elle/il attend des pouvoirs publics. Il permet de mobiliser la société civile et de faire émerger les bonnes pratiques. Il se matérialise par l'organisation d'ateliers thématiques dédiés sur l'ensemble du territoire. La mise en place d'un Comité Interministériel en février 2018, issu de ces réflexions, a contribué à définir les priorités thématiques de la grande cause nationale que le Président de la République a présentée le 8 mars 2018 à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes.

Dans le Val-de-Marne, 17 ateliers thématiques se sont réunis sur l'ensemble du territoire.



Restitution des ateliers du tour de France de l'égalité en préfecture, le 7 mars 2018



6. L'ÉTAT SE MODERNISE POUR PERMETTRE UN ACCÈS RAPIDE AUX DÉMARCHES POUR TOUS LES CITOYENS

En 2017, l'État a favorisé l'égalité de tous devant la loi en simplifiant les procédures, notamment grâce à la création d'un centre d'expertise et de ressources titres (CERT). Le développement des démarches en ligne s'est accompagné de la création de points d'accueil numériques pour garantir l'accès de tous aux services publics.



Un usager se renseigne à l'un des 5 points numériques installés en préfecture et sous-préfectures.

LA RÉFORME DE LA DÉLIVRANCE DES TITRES SE POURSUIT

Le plan « préfecture nouvelle génération » a transformé les procédures de délivrance des titres.

Permis de conduire et certificats d'immatriculation : l'État facilite les démarches en ligne

Ainsi, les certificats d'immatriculation et de permis de conduire ne sont plus délivrés dans le Val-de-Marne, qui dépend désormais du CERT de Besançon pour les certificats d'immatriculation et du CERT de Rennes pour les permis de conduire.

Depuis cette réorganisation, effective au 6 novembre 2017, les usagers doivent faire leurs demandes par internet. Ils peuvent se faire aider aux 5 points d'accueil numériques disponibles en préfecture et en sous-préfecture. Ces points d'accueil numériques permettent l'accès à un équipement complet (accès à internet, imprimante et scanner) mais aussi à un accompagnement grâce à la présence d'un médiateur numérique.

En 2017, la préfecture de Créteil a accueilli en moyenne 180 usagers par jour sur ces points numériques, dont la moitié pour des renseignements et l'autre pour la réalisation de téléprocédures.

Les professionnels de l'automobile peuvent, depuis la mise en place du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV), bénéficier d'une habilitation leur permettant d'effectuer les démarches d'immatriculation pour le compte des particuliers.

En 2017, 85 professionnels de l'automobile supplémentaires ont obtenu une habilitation au SIV portant à 391 le nombre total de professionnels habilités.

Cartes nationales d'identité et passeport : l'État accompagne les mairies

Un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) a été installé en février 2017 dans la préfecture du Val-de-Marne pour les cartes d'identité et les passeports. Il a vocation à instruire les demandes de titres, cartes nationales d'identité et passeports déposés dans les mairies des départements du Val-de-Marne et de l'Essonne équipées de dispositifs de recueil (DR).

102 dispositifs de recueil (+ 8 en 2017) sont installés dans 37 communes du département.

156 702 passeports et 142 135 cartes d'identité ont été produites en 2017 pour les usagers val-de-marnais et essonnais.

Les mairies ont été accompagnées dans cette transition, notamment par l'organisation de deux grandes réunions en préfecture, tandis que les responsables des CERT ont visité les mairies pour échanger sur leurs pratiques. Parallèlement, une « foire aux questions » a été mise en place pour les aider les mairies en cas de difficulté et une boîte fonctionnelle est à leur disposition. La lutte contre la fraude reste un axe fort dans la délivrance des titres sécurisés, de même que la simplification des procédures.

Zoom

L'ACCUEIL PERSONNALISÉ SUR RENDEZ-VOUS DANS LES SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS ET DES ENTREPRISES SE GÉNÉRALISE POUR MIEUX LES ACCOMPAGNER

Le Val-de-Marne a été en pointe sur cette réforme fondamentale de l'accueil dans les Services des Impôts des Particuliers (SIP) et dans les Services des Impôts des Entreprises (SIE) :

- depuis les premières expérimentations conduites à compter de novembre 2014 sur les sites de Maisons-Alfort et de Boissy-Saint-Léger ;

- et au cours des différentes phases de déploiement en 2016 pour Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, l'Haÿ-les-Roses et Choisy-le-Roi et en 2017 pour Nogent-sur-Marne, Vitry-sur-Seine et Créteil.

L'extension du dispositif arrive à son terme et concerne en 2018 les quatre derniers sites restants, à savoir : Champigny-sur-Marne, Ivry-sur-Seine, Villejuif et Vincennes.

L'objectif de l'accueil personnalisé sur rendez-vous est d'éviter tout déplacement inutile, de familiariser les usagers – aussi bien particuliers que professionnels – avec les services en ligne et de permettre aux agents de pouvoir traiter les demandes dans les conditions les plus adaptées.

#3

L'ÉTAT FAVORISE LA COHÉSION ET L'INSERTION SOCIALE

Réduire les inégalités, qu'elles soient sociales ou géographiques, est une des priorités de l'État dont le rôle est, dans le respect de la loi, de permettre à chacun de vivre dignement et d'accompagner les plus démunis vers l'autonomie. Le rôle de l'État est multiple : il répond aux urgences, via l'hébergement notamment, permet d'améliorer les conditions de vie de manière pérenne par son action sur le logement et accompagne vers la réinsertion grâce à son action dans le secteur de l'emploi et de l'économie ou encore de l'enseignement.

CHIFFRES-CLÉS 2017

64,9M€
au niveau
départemental sur
« l'hébergement,
les parcours vers
le logement et
l'insertion des plus
vulnérables »

Taux de
chômage en
Val-de-Marne
(dernier
trimestre 2017,
INSEE) :

7,9%
(8,9% l'année
précédente)

15%
des demandeurs
d'emploi de moins
de 26 ans en
catégorie A,B, C du
Pôle emploi résident
dans les quartiers
politique de la ville

1. L'ÉTAT ACCUEILLE LES MIGRANTS DANS LA TRADITION RÉPUBLICAINE

Comme les années précédentes, l'offre en direction des demandeurs d'asile et des personnes bénéficiaires de la protection internationale a continué à mobiliser l'ensemble des services de l'État, en lien avec les opérateurs et les communes pour proposer des solutions d'hébergement adaptées mais aussi pour accompagner dans leur parcours d'intégration les personnes ayant vocation à rester sur le territoire.

CHIFFRES-CLÉS 2017

1079
places
d'hébergement
pour les
migrants

1670
demandeurs
d'asile ou réfugiés
hébergés chaque
jour en moyenne

Création de deux nouveaux
centres d'hébergement
migrants (Villeneuve-saint-
Georges, Fresnes) pour

144
places supplémentaires

21M€
de financement

Zoom

OUVERTURE D'UN CENTRE A IVRY-SUR-SEINE POUR ACCUEILLIR LES MIGRANTS

La Préfecture de Région, en lien avec la ville de Paris, a décidé de soutenir la mise en place de structures capables d'offrir des conditions d'accueil dignes aux migrants. En accord avec la commune d'Ivry-sur-Seine, un centre, destiné à l'accueil de 400 personnes isolées ou en couple, provenant de populations migrantes ou faisant face à des besoins spécifiques, a ouvert ses portes en 2017. Il a accueilli 1967 personnes en 2017.

L'association EMMAUS a été retenue comme opérateur tant pour la conception et la réalisation du centre que pour sa gestion. Le coût global de l'investissement est de 11M€ avec un budget en année pleine d'environ 7M€. Une fois la mise à l'abri des personnes acquise, celles-ci pourront s'engager dans un parcours de droit commun (ouverture de droit, parentalité, insertion) et éventuellement une réorientation, grâce à un accompagnement individuel.

Un pôle scolaire permet aux enfants d'être scolarisés sur le site. Un pôle santé est ouvert du lundi au samedi de 9h à 17h pour accueillir les résidents. Le coût annuel de fonctionnement de ce pôle santé est de 245 000€ financés grâce à une convention ARS / Samu social. Sur l'année 2017, 861 bilans adultes et 534 bilans enfants ont été réalisés.



Visite du centre par le Préfet de Paris, Préfet de la Région Ile-de-France, Michel Cadot, le 21 février 2018

LES MISSIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

L'OFII est l'opérateur en charge de l'intégration des migrants durant leur cinq premières années de séjour en France. Il a en outre pour missions la gestion des procédures de l'immigration professionnelle et familiale, la gestion du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile, celle des aides au retour et à la réinsertion dans le cadre du développement solidaire, ainsi que, en partie, la lutte contre le travail illégal.

En tant que coordonnateur du contrat d'intégration républicaine, l'OFII a, en 2017, prescrit 4280 contrats. Ces derniers permettent aux signataires de participer à des formations civiques et linguistiques obligatoires pour prétendre à la délivrance de titres pluriannuels de séjour. 1728 formations linguistiques ont été prescrites en 2017.

PERSPECTIVES 2018

L'année 2018 doit permettre de poursuivre le renforcement et la rationalisation du dispositif de mise à l'abri, d'accueil et de prise en charge des migrants. Le site de l'ancienne gendarmerie de Chevilly Larue a été confié au 1er janvier 2018 à ADOMA. Après une rénovation des espaces intérieurs permettant de doter les unités de vie de coins-cuisine, une construction neuve en modulaire est venue agrandir la capacité du site. À compter de juillet 2018, ce sont ainsi 140 personnes migrantes qui sont dorénavant accueillies dans ce lieu.

2. POUR L'HÉBERGEMENT, L'ÉTAT INVESTIT ET ANIME LE RÉSEAU DE SES PARTENAIRES AU SERVICE DES PLUS DÉMUNIS

Obtenir une place en structure d'hébergement d'urgence ou d'insertion pour l'accueil est essentiel pour les personnes les plus démunies. Mais ces places sont souvent dispersées ou portées par des structures de petites tailles à l'équilibre économique parfois difficile. L'État s'engage donc depuis plusieurs années pour sécuriser le dispositif d'hébergement et améliorer les conditions d'accueil de ces personnes.

CHIFFRES-CLÉS

1900
places en
structures
d'hébergement
d'urgence ou
d'insertion

5480
personnes
démunies
hébergées
quotidiennement
en moyenne

320
places
supplémentaires
ouvertes dans le cadre
de la période hivernale

1,25M
nuitées
hôtelières
financées
(23M€)

UNE MOBILISATION ACCRUE EN PÉRIODE HIVERNALE

En complément des places d'hébergement pérennes, un effort particulier a été déployé pour la période hivernale afin de réduire au maximum le nombre de demandes d'hébergement non pourvues. Cet effort a été encore plus conséquent lors des périodes dites de « Grand Froid ».

Les 320 places ouvertes au plus fort de l'hiver 2017-2018 représentent un volume record sur ces cinq dernières années. Elles ont garanti l'absence de demande non pourvue pour cause de manque de places pour les familles et personnes isolées.



Le préfet salue les équipes mobilisées dans le cadre de la vigilance hivernale, ici au SIAO de Créteil, le 28 février 2018

Zoom

OUVERTURE D'UN CENTRE D'HÉBERGEMENT A ORLY ET MONTÉE EN PUISSANCE DES MAISONS-RELAIS

Le 9 mars 2018, un centre d'hébergement a ouvert ses portes au cœur de la ville d'Orly. Cette structure peut accueillir 120 femmes et enfants et permet de regrouper, sur un même lieu, des places existant auparavant de manière dispersée. Ce regroupement permet d'inscrire le lieu « dans la cité » et de l'ouvrir sur d'autres services puisque existent sur le site une crèche, un hall d'exposition et une serre qui pourront servir pour des activités d'insertion.

Ce type de structure répond aux objectifs du plan « le Logement d'abord » qui part du constat que le logement est un élément indispensable pour conduire à l'autonomie sociale et économique.

C'est également le cas des maisons-relais qui sont des lieux gérés de façon semi-collective, pour des personnes à faible niveau de ressources ou dont la situation sociale et psychologique ne permet pas l'accès, à échéance prévisible, à un logement autonome.

En juin 2017, l'association la Halte fontenaysienne a inauguré une structure de 24 logements qui permettent en même temps un accueil de jour pour personnes démunies. Cette maison-relais, d'un coût de 2,2 M €, a été financée à 26 % par l'État.

Le Val-de-Marne dispose à ce jour de 270 places en maisons-relais et une nouvelle autorisation a été donnée à la communauté de vie EMMAUS au Plessis-Trevisse (livraison prévue en 2019).

EN AMONT, L'ÉTAT AGIT AUSSI POUR PRÉVENIR LES EXPULSIONS LOCATIVES

La **Commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions locatives** a traité 281 dossiers en 2017 (nombre stable depuis trois ans). Les dettes les plus élevées proviennent généralement des logements dans le parc privé.

La **charte de prévention des expulsions locatives du Val-de-Marne** a été signée le 26 mars 2018. Copilotée par l'État et le Conseil départemental, cette charte fixe pour six ans, les engagements des partenaires pour prévenir l'impayé locatif et engager des actions de relogement le cas échéant.



Signature de la charte par le Préfet à l'occasion du Comité Départemental de l'Habitat, le 26 mars 2018

PERSPECTIVES 2018 : MISE EN OEUVRE DU « PLAN QUINQUENNAL POUR LE LOGEMENT D'ABORD ET LA LUTTE CONTRE LE SANS-ABRISME (2018-2022) »

Ce plan interministériel a pour objectif de réformer structurellement la politique de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes en difficulté. Issue d'une large concertation auprès de plus de 80 acteurs avec notamment les associations, les bailleurs et les services de l'État, cette stratégie renouvelée vise à accélérer l'accès au logement des personnes sans domicile, grâce à un accompagnement adapté.

- Ce plan se décline selon 5 priorités :
- 1) produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans abri et mal logées
 - 2) promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
 - 3) mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser le maintien dans le logement
 - 4) prévenir les ruptures dans les parcours et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
 - 5) mobiliser les acteurs et les territoires

3. L'ÉTAT SOUTIEN LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET VEILLE A L'ACCÈS DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ A UN LOGEMENT

Le Val-de-Marne, département de petite couronne, est confronté à un marché du logement particulièrement tendu. L'État contribue à assurer un logement adapté pour chacun en développant l'offre locative sociale, en luttant contre les habitats indignes et en agissant pour la mise en oeuvre du droit au logement.

CHIFFRES-CLÉS

Développer l'offre locative :

3471

agrément de logements à loyers minorés dont 399 en tant que logements locatifs et intermédiaires (LLI)

9

résidences sociales ouvertes (+ 852 logements)

15,6M€ :

montant des subventions (autorisations d'engagement) au développement de l'offre locative publique

Agir pour l'accès au logement, sa dignité et sa qualité :

1487

reconnaisances de « droit au logement opposable » (DALO) et 1666 ménages relogés. Sur 60 000 demandes de reconnaissance « droit au logement opposable » entre 2008 et 2017, 16 000 ont été acceptées

107

arrêtés pris mettant en demeure les propriétaires d'effectuer des travaux pour lutter contre l'habitat indigne

6M€ :

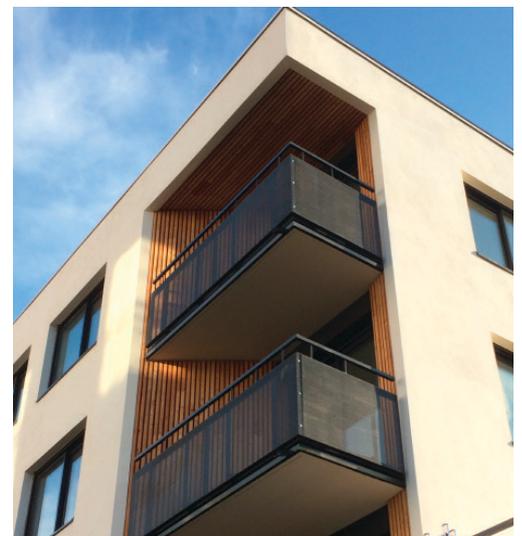
montant des subventions (autorisations d'engagement) versées par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour réhabiliter le parc privé

LE DÉVELOPPEMENT DU PARC SOCIAL

Après une année 2016 record du fait d'importantes opérations de restructuration de foyers et de conventionnements dans le parc public existant, le bilan 2017 est plus mitigé, avec 2735 nouveaux logements locatifs sociaux agréés contre près de 4500 en 2016.

L'ouverture d'une nouvelle période triennale (2017-2020) et la fixation de nouveaux objectifs en matière de mixité sociale, notamment pour les 7 communes carencées du département qui ne respectent pas l'obligation légale de posséder 25 % de logements sociaux sur la commune, devront permettre de poursuivre l'effort en faveur du développement de l'offre de logement et de l'amélioration du parc.

Dans les 7 communes faisant l'objet d'un arrêté de carence, outre les prélèvements financiers, le transfert temporaire de certains droits a été effectué au profit de l'État (préemption, mobilisation du contingent communal d'affectation de logements sociaux). Pour appuyer ces communes dans le développement de l'offre locative sociale, les prélèvements financiers peuvent être minorés si les communes réalisent des investissements contribuant à développer leur offre. Les services de l'État accompagnent les communes notamment dans l'élaboration et la réalisation des contrats de mixité sociale qui doivent être signés en 2018.



Opération de Saint-Maur-des-Fossés, dans le quartier d'Adamville, où 14 logements sociaux ont été livrés en juin 2017

LA RÉNOVATION ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT PRIVÉ

L'action de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) dans le Val-de-Marne sur le parc privé cible, en partenariat avec les collectivités, les quartiers et les copropriétés présentant un bâti dégradé, confrontés à des phénomènes de logements vacants et de dévalorisation de l'immobilier. Ces dispositifs accompagnent les propriétaires pour la réhabilitation des parties communes ou des logements dégradés, sous conditions de plafonds de ressources.

L'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation de quartiers, centres urbains ou copropriétés dégradées, de rénovation énergétique, d'adaptation de logements pour les personnes âgées ou handicapées.



L'OPAH de la Copropriété Ivry-Raspail a débuté le 27 juin 2018

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre l'État, l'ANAH et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

En 2017, des OPAH ont été achevées à Alfortville et Villeneuve-Saint-Georges tout comme un programme d'intérêt général à Ivry-sur-Seine qui répond aux mêmes objectifs qu'une OPAH mais ne se situe pas dans une logique de projet de quartier ou de territoire.

PERSPECTIVES 2018

- **Accompagnement des collectivités** et des OPH et ESH pour les réformes envisagées par le projet de loi ELAN

- **Mise en place des CIL** : la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté demande à ce que soit créée, dans chaque EPT, une conférence intercommunale du logement (CIL), co-présidée par le président du conseil de territoire de l'EPT et par le préfet de département. Cette conférence a pour rôle de définir, au sein d'un document-cadre d'orientations, des objectifs partagés de mixité sociale et d'équilibre territorial pour les attributions de logements sociaux et de déterminer, au sein d'une convention intercommunale d'attribution (CIA), des engagements, ainsi que les modalités de mise en œuvre correspondantes, pour décliner ces objectifs.

- **Engagement de la démarche d'élaboration d'un nouveau Plan Départemental d'Accès au Logement et à l'Hébergement des Personnes défavorisées (PDALHPD)**

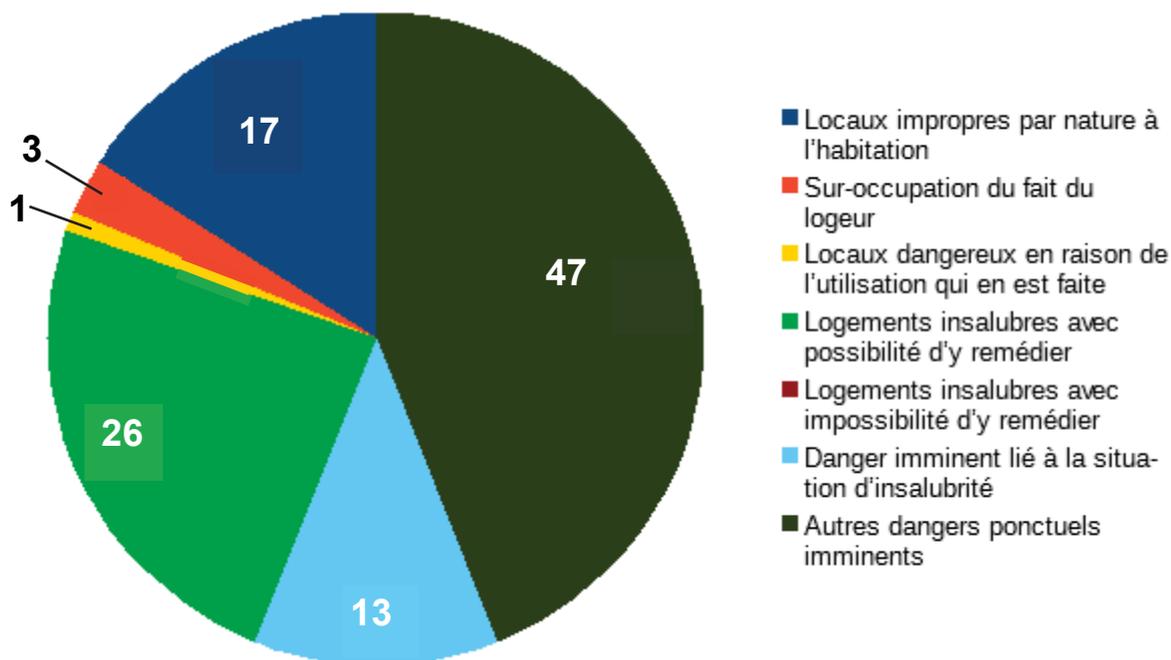
- **Poursuite des OPAH** sur Maisons-Alfort, Vitry-sur-Seine et achèvement du programme d'intérêt général du Val-de-Bievre.

- **Planification d'un plan de sauvegarde sur Orly**. Il s'agit d'un outil organisé autour d'un programme d'actions visant à rétablir le fonctionnement normal d'une copropriété : clarification du foncier, réduction des charges, information des copropriétaires, mesures d'accompagnement et travaux.

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

4,2 % des logements du parc privé du Val-de-Marne sont considérés comme potentiellement indignes. L'action conduite par le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne constitue donc une priorité pour l'État dans le département.

En 2017, 107 arrêtés préfectoraux d'insalubrité ont ainsi été émis :



Ces arrêtés définissent les mesures de travaux et de relogement adaptées à la situation. Ils sont pris suite à une enquête réalisée par le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) ou, pour les 30 communes n'en disposant pas, la Direction Territoriale de l'Agence Régionale de Santé et à l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), qui réunit des représentants des services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et des experts, dont au moins un médecin.

L'État s'assure de l'effectivité de ces mesures. En cas de défaillance du propriétaire dans ses obligations, l'autorité administrative compétente (le maire ou à défaut le préfet) peut se substituer en matière de relogement et/ou d'hébergement temporaire des occupants, ainsi que dans la réalisation des travaux d'urgence. En 2017, 20 personnes ont ainsi été relogées par l'État. 10 opérations de travaux d'office ont été engagées pour un total de 33 163 €.

PERSPECTIVES 2018

Sur l'impulsion de la sous-préfète référente en lutte contre l'habitat indigne, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a poursuivi sa montée en puissance en 2017. Pour 2018, l'objectif est de signer un protocole partenarial définissant les actions à mener par les différents acteurs, pour une application opérationnelle dès le premier trimestre 2019.

4. L'ÉTAT ENCOURAGE LA RÉUSSITE DE LA JEUNESSE

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, en portant une attention particulière aux publics les plus fragiles dès leur entrée dans le système scolaire.

FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES

RENTRÉE SCOLAIRE 2017 : OBJECTIF « 100% DE RÉUSSITE »

L'objectif global du dispositif « 100% de réussite » est de garantir, pour chaque élève, l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter, respecter autrui. À cette fin, les classes de CP ont été dédoublées dans les 13 écoles élémentaires des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+).

Zoom

« LES DEVOIRS FAITS »

Dispositif mis en place à la rentrée 2017 et actuellement déployé dans la totalité des collèges val-de-marnais, les devoirs faits permettent aux élèves de repartir de l'école une fois leurs devoirs scolaires accomplis. Une moyenne de 95 élèves par collège se sont inscrits à ce dispositif, les élèves de 6ème et 5ème étant davantage représentés. Chaque établissement a consacré en moyenne quatre heures par semaine aux devoirs faits par élève inscrit.

RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ÉLÈVES

LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

Comme les années précédentes, l'État poursuit son action pour inclure les élèves porteurs d'un handicap. En 2017, 6 192 élèves handicapés étaient scolarisés à temps plein ou partiel dans une école ou un établissement scolaire, ce qui représente une **augmentation moyenne de 11,58 % en un an**. 194 structures et dispositifs spécialisés existent sur le territoire pour accompagner ces élèves. **Afin de coordonner l'ensemble des acteurs et d'améliorer la prise en charge des élèves, un comité départemental sur l'autisme a été créé.** Il réunit l'Éducation nationale, la MDPH, l'ARS, les services d'éducation spéciale et de soins à domicile, les associations ainsi que les parents d'élèves.

SUIVI DES ÉLÈVES ALLOPHONES

L'accès à l'instruction doit être garanti à tous les enfants de six à seize ans dès lors qu'ils sont présents sur le territoire national. Ainsi, 427 élèves allophones ont été accueillis durant l'année 2017-2018 dans le premier degré. Dans le second degré, pour l'année scolaire en cours, à la date du 23 mars 2018, 772 élèves allophones nouvellement arrivés ont été accueillis dans le second degré. Parmi eux, 124 sont des mineurs non accompagnés.

PERSPECTIVES 2018

À la rentrée 2018, le dispositif « 100 % de réussite » sera étendu aux classes de CP des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et de CE1 des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), ce qui représente 104 écoles réparties dans 21 communes du département. À la rentrée 2019, le dispositif « 100% de réussite » sera mis en place dans les classes de CE1 des REP. Par ailleurs, chaque collège bénéficiera du dispositif "devoirs faits" à la rentrée 2018 à hauteur de 4h par semaine.

Zoom

SERVICE CIVIQUE : L'ÉTAT SOUTIEN ET PROMUEUT L'ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE

Le Service Civique a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de s'engager dans une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé à hauteur de 577 euros par mois, il permet de s'investir dans des missions de six à douze mois, sans condition de diplôme ou formation au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité, en France ou à l'étranger.

Dans le Val-de-Marne, ce sont ainsi 956 jeunes qui ont pu bénéficier d'une mission en service civique en 2017, contre 777 en 2016.

Afin d'assurer la promotion de ce dispositif auprès de l'ensemble des jeunes susceptibles d'être intéressés, les services de l'État organisent régulièrement des « civic dating », pour mettre en relation les jeunes et les organismes proposant des missions. Trois événements de ce type ont ainsi été organisés en 2017. Le 3 octobre 2017, un grand rassemblement au Parc Interdépartemental des sports de Choisy-le-Roi a également réuni les jeunes en service civique et les organismes d'accueil, pour échanger et permettre de valoriser cette démarche.

5. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI POURSUIT L'ACCOMPAGNEMENT DES MOINS QUALIFIÉS

Afin que la reprise économique profite à tous, l'État accompagne les demandeurs d'emplois et/ou personnes peu qualifiées, via des contrats aidés, de l'apprentissage ou des formations, pour leur permettre de se réinsérer de manière durable sur le marché du travail. Les dispositifs sollicités doivent correspondre au parcours et aux besoins du demandeur.

CHIFFRES-CLÉS 2017

4158
contrats aidés prescrits dont 3 047 contrats d'accompagnement dans l'emploi en 2017 pour un budget total de 34,2M€ dont 20,4M€ (AE) affectés aux contrats aidés dans le Val-de-Marne

4564
entrées dans un contrat de professionnalisation entre le 1er juin 2016 et le 31 mai 2017 dont plus de 70 % de contrats au bénéfice de personnes à niveau IV de qualification (baccalauréat) ou inférieur

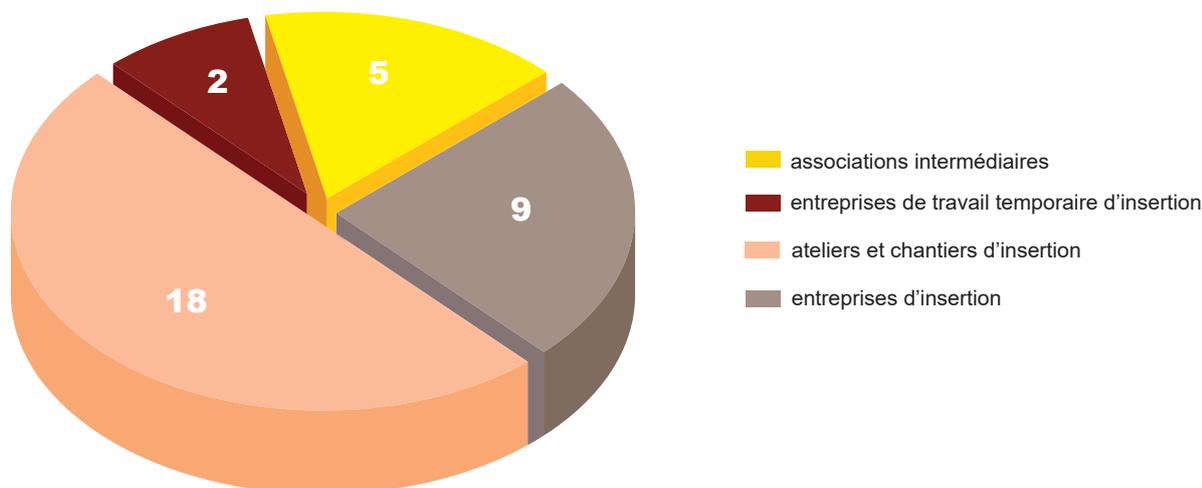
5144
nouveaux apprentis sur la période juin 2016-mai 2017

34
structures d'insertion par l'activité économique pour un budget de 6,44M€

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : UN PARCOURS DE TRANSITION ASSOCIANT UNE MISE EN SITUATION DE TRAVAIL RÉMUNÉRÉ ET UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL ET DES FORMATIONS DE REMISE À NIVEAU OU QUALifiantES

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un accompagnement dans l'emploi proposé par certaines structures aux publics très éloignés de l'emploi. Ce parcours doit permettre d'acquérir des compétences facilitant l'accès au marché du travail tout en levant les freins sociaux pouvant exister pour permettre une insertion professionnelle durable.

Fin 2017, il existe 34 structures pouvant embaucher des personnes en IAE dans le Val-de-Marne. Elles sont conventionnées par l'État. Il peut s'agir d'associations intermédiaires (5), d'entreprises de travail temporaire d'insertion (2), d'ateliers et chantiers d'insertion (18) ou d'entreprises d'insertion (9). Dans le Val-de-Marne, 632 emplois temps plein sont ainsi conventionnés en IAE et quelques 2000 salariés sont en parcours d'insertion.



Les résultats sont encourageants puisque 68 % des sorties sont dites dynamiques dont 27 % sur un emploi durable (CDD de 6 mois ou + ou CDI).

LA GARANTIE JEUNES GÉNÉRALISÉE EN 2017

La Garantie Jeunes est un droit ouvert aux 16-25 ans en situation de précarité et qui ne sont ni en emploi ni en formation ni en études. Il leur permet d'être accompagnés de manière intensive et collective, de bénéficier de mises en situation professionnelle et d'une aide financière pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi.

En 2017, 1 126 jeunes sont entrés dans le dispositif. Les résultats sont encourageants puisque :

- Plus de 45 % des jeunes sont en emploi ou en alternance après 12 mois
- 75% des jeunes ayant été suivis 12 mois au titre de la Garantie Jeunes ont passé au moins une journée en immersion en entreprise
- 18,5 % ont bénéficié de plus de 4 mois en entreprise pendant les 12 mois de Garantie Jeunes.



Des jeunes de la mission locale des Portes de la Brie en parcours Garantie Jeunes.

DES CONTRATS AIDÉS AU PARCOURS EMPLOI-COMPÉTENCES (PEC)

Afin de recentrer l'intervention de l'État en faveur des publics les plus éloignés du marché du travail, c'est-à-dire ceux qui ne seront pas, sans intervention de la puissance publique, bénéficiaires de la reprise économique, les contrats aidés ont évolué pour devenir des « PEC » dont l'objectif est d'assurer l'insertion professionnelle du bénéficiaire.

Ces parcours sont destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail et en priorité aux habitants des quartiers prioritaires de la ville et aux travailleurs handicapés. Les employeurs doivent appartenir au secteur non-marchand et offrir des postes et un environnement de travail propice à l'insertion (accompagnement, accès à la formation, acquisition de compétences).

En Île-de-France, le montant de l'aide accordée aux employeurs varie de **45 à 60 % du Smic brut, pour des contrats durant de 9 à 12 mois**. L'orientation en PEC s'appuie sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi réalisé par le conseiller du service public de l'emploi. Par la suite, il est accompagné tout au long de son parcours.



PERSPECTIVES 2018 : UNE MONTÉE EN PUISSANCE DES OBJECTIFS

- Afin de renforcer l'offre du département en termes d'insertion par l'activité économique, des appels à manifestation d'intérêt ont été lancés et de nouvelles structures seront agréées.
- Un objectif de 1 295 entrées dans le dispositif « Garantie Jeunes » a été fixé pour 2018, en augmentation de +12 % par rapport à 2017. Les 11 missions locales sont partenaires.
- S'agissant du parcours emploi-compétences, l'objectif fixé est de signer 1 415 contrats.

6. LA POLITIQUE DE LA VILLE : FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Avec 42 quartiers prioritaires de la ville où vit près de 10% de la population du Val-de-Marne, la mise en oeuvre de la politique de la ville revêt une importance particulière dans le soutien aux territoires.

CRÉDITS DE L'ÉTAT

En 2017, les crédits de la politique de la ville se sont élevés à 5 238 439 €. 631 projets ont été financés.



Le volet éducatif des contrats de ville a été privilégié. Un tiers des crédits, soit 1 689 905 €, a été mobilisé sur cette thématique, notamment au travers de 13 Programmes de Réussite Educative (PRE) qui représentent à eux seuls 1 295 445 € de ces crédits. Il s'agit d'améliorer la réussite scolaire et éducative des enfants et des adolescents, d'optimiser les processus d'orientation mais également de favoriser l'accès des jeunes des quartiers à l'enseignement supérieur puis à l'emploi.

25 % des crédits ont été destinés au renforcement du lien social dans les quartiers, notamment en soutenant les projets présentés par les conseils citoyens et les petites associations, dès lors que celles-ci présentent toutes les garanties par rapport aux questions de laïcité et promeuvent ou soutiennent les valeurs de la République.

Avec 14 % des crédits alloués, l'emploi constitue la troisième thématique des contrats de ville. Il s'agit de soutenir les dispositifs d'accompagnement à l'insertion professionnelle, de mettre en relation des demandeurs avec des employeurs et de lutter contre l'illettrisme.

Zoom

LE DISPOSITIF « VILLE VIE VACANCES » (VVV)

Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes en difficulté des quartiers de la politique de la ville, âgés de 11 à 18 ans et éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Les actions entrant dans ce dispositif doivent offrir un accès à des activités culturelles, citoyennes, sportives et de loisirs, dont le public cible est souvent exclu. Les projets doivent comporter une forte dimension éducative, favoriser la mixité du public, la prise de responsabilité, l'épanouissement personnel et l'insertion dans la vie de la cité.

En 2017, 91 000 € ont été consacrés à ce dispositif. Compte tenu de son impact dans les quartiers, pour l'année 2018, un appel à projets spécifique doté d'une enveloppe de 250 000 € a été lancé.

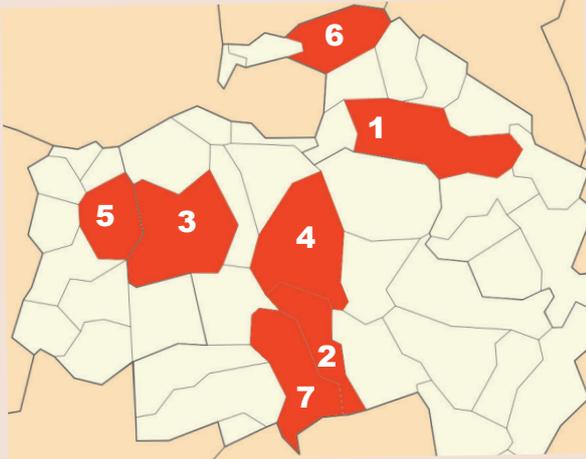


Visite du préfet aux Yourtes des frères Kazamaroff à Villeneuve-Saint-Georges, l'un des 48 projets retenus pour l'été, le 12 juillet 2018.

Une attention particulière est portée aux actions se déroulant le week-end ou pendant des périodes où les équipes encadrantes sont moins nombreuses, par exemple en soirée ou au mois d'août et aux sorties en dehors des quartiers pour favoriser la mobilité et une plus grande ouverture des jeunes vers l'extérieur.

PERSPECTIVES 2018 : LA MISE EN OEUVRE DU PLAN RÉGIONAL D'INSERTION POUR LA JEUNESSE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Alors que l'insertion des jeunes constitue un enjeu majeur en Île-de-France, de nombreuses places demeurent sous-utilisées dans les dispositifs financés par l'État. En parallèle, de nombreux jeunes ne bénéficient d'aucune prise en charge. Aussi, le Préfet de région a-t-il engagé un plan d'insertion pour la jeunesse habitant dans une cinquantaine de quartiers prioritaires. Ce plan vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle, en partant des besoins des publics jeunes les plus en difficulté et en cherchant à adapter les solutions en conséquence.



Quartiers ciblés dans le Val-de-Marne :

- 1 - Champigny-sur-Marne : Les Mordacs - Bois-l'Abbé
- 2 - Valenton : La Lutèce / Bergerie
- 3 - Vitry-sur-Seine : Commune de Paris - 8 mai 45
- 4 - Créteil : Mont-Mesly / Habette / Coteaux du sud
- 5 - Villejuif : Lebon / Mermoz
- 6 - Fontenay-sous-Bois : La Redoute
- 7 - Villeneuve-Saint-Georges : Quartier nord

Pour chaque quartier concerné, il s'agit d'identifier les jeunes de 16 à 25 ans qui connaissent des difficultés d'insertion (jeunes très désocialisés, en rupture, sans solution, sans diplôme, sans qualification, des jeunes en recherche de formation ou d'emploi) et de leur proposer des parcours personnalisés en mobilisant les différents acteurs de terrain, les dispositifs existants (dans les champs éducatif, sportif, culturel, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle) et en initiant des démarches novatrices.

Les jeunes repérés devront bénéficier d'un accompagnement personnalisé d'insertion dans la durée, se traduisant en particulier par des actions de sociabilisation et de remobilisation.

Zoom

L'OPÉRATION « C'EST MON PATRIMOINE »

Deux établissements du Val-de-Marne ont été labellisés dans le cadre de l'opération « C'est mon patrimoine » : le MAC VAL et le Château de Vincennes. Cette opération permet chaque année aux enfants et adolescents des territoires les plus éloignés de la culture de découvrir les musées et monuments de leur région, grâce à des ateliers conjuguant visite du site et pratiques artistiques.

De manière plus générale, l'État agit pour garantir l'égalité d'accès à la culture. En 2017, au titre des crédits relatifs à la politique de la ville, l'État a contribué à hauteur de 314 800€ au développement de projets culturels dans les quartiers.



Ce soutien financier a permis de favoriser les pratiques artistiques et culturelles, d'améliorer l'accès aux équipements culturels, de soutenir des manifestations culturelles ou des médias de proximité et de lutter contre la fracture numérique.

#4

L'ÉTAT ACTEUR D'UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE

Le Val-de-Marne, intégré à l'aire urbaine de Paris, dispose d'un potentiel de développement à exploiter mais pour lequel il importe d'assurer une cohérence, sur un territoire marqué par les fractures urbaines et dont le passé industriel n'est pas sans conséquence sur l'état des sols. Dans ce cadre, l'action de l'État suit 3 axes : protéger l'environnement du Val-de-Marne, impulser, coordonner et parfois piloter certaines opérations d'aménagement du territoire, et développer le tissu économique du département.





L'ÉTAT SE MODERNISE

CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

La mise en place de la Métropole du Grand Paris et l'organisation institutionnelle spécifique de la petite couronne oblige l'État à se réformer et à adapter ses missions pour prévenir les contentieux et accompagner les collectivités, notamment avec la mise en place des établissements publics territoriaux (EPT). 88 demandes de conseil par email, des réunions régulières avec les collectivités, une nouvelle communication via le site Internet de la Préfecture permettent un meilleur accès à l'information.



L'ÉTAT ACCOMPAGNE FINANCIÈREMENT LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS

Le montant global des divers concours financiers versés par l'État à l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics du département est pour 2017 de 650,55 M€ contre 699,80 M€ en 2016 (- 7,04 %). Il se décompose comme suit :

320,72 M€ pour les communes

Les communes du département perçoivent globalement le bénéfice du renforcement de la péréquation, avec une hausse du fonds de solidarité régional pour l'Île-de-France (FSRIF) à hauteur de 2,82% et de la dotation de solidarité urbaine (+9,49 %). En outre, quatre communes (Champigny-sur-Marne, Orly, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges) ont, pour la première fois dans le département, été bénéficiaires de la dotation politique de la ville (DPV), à hauteur de 2,72 M€.

21,02 M€ pour les territoires

308,8 M€ pour le département

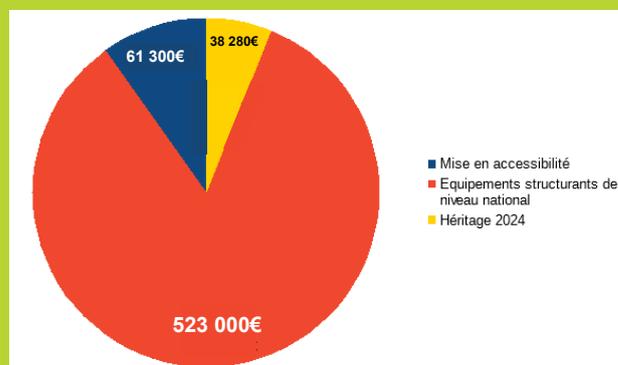
Zoom

LE SOUTIEN AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

622 580 € : c'est la somme consacrée par le Centre National pour le développement du sport (CNDS) pour soutenir la construction ou la rénovation d'équipements sportifs dans le Val-de-Marne. Les projets soutenus correspondent à trois programmes :

- la mise en accessibilité d'équipements pour des personnes handicapées (à Choisy-le-Roi, Créteil et Joinville-le-Pont)
- le soutien à des équipements structurants de niveau national (achat de bateaux d'aviron et de matériels lourds pour le bassin de Nogent-sur-Marne)
- le plan « Héritage 2024 », qui vise à accompagner la dynamique insufflée par les JO de 2024 en favorisant les actions locales, les équipements sportifs de proximité en accès libre, et l'innovation sociale par le sport. (création d'un « city-stade » à Boissy-Saint-Léger)

1 981 435 € : Au-delà de la construction d'équipements, l'État, au travers du CNDS, finance plus largement la pratique sportive dans le Val-de-Marne : il y a consacré près de 2 millions d'euros en 2017.



1. SITES ET SOLS POLLUÉS : RÉPARER LES ATTEINTES PASSÉES SUR LE TERRITOIRE

Le Val-de-Marne est marqué par son histoire industrielle. Améliorer la connaissance et la prise en compte des conséquences de ce passé est un enjeu majeur, pour des raisons environnementales, de santé publique et d'aménagement.

CHIFFRE-CLÉ

132

sites sont actuellement référencés dans la base de données dont l'État a connaissance pour l'élaboration de secteurs d'information sur les sols tels que définis à l'article 173 de la loi ALUR du 24 mars 2014.

LA GESTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS ORPHELINS LES PLUS SENSIBLES



Les services de l'État dans le département et l'ADEME assurent la gestion des sites et sols pollués orphelins les plus sensibles. Ainsi ce sont plus de 6M€ qui ont été engagés pour la mise en sécurité de deux sites respectivement à Ivry et à Cachan.

Ces efforts seront poursuivis en 2018 tout en veillant à ne pas déresponsabiliser les exploitants et à maintenir une stricte application du principe « pollueur-payeur ».

Zoom

LE RÔLE DE L'ÉTAT DANS LA GESTION DE L'ÉVACUATION DU COLLÈGE DE VINCENNES

Sur avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS), 651 élèves ont été évacués du collège Saint-Exupéry à Vincennes en novembre 2017, à la suite de la découverte de solvants chlorés dans ce bâtiment. Ces élèves ont été accueillis dans deux établissements voisins. Pendant les deux années prévues pour les travaux de dépollution, un collège temporaire financé par le Conseil départemental, constitué de bâtiments modulaires, va être installé sur Paris 12 en secteur proche de Vincennes. À la rentrée 2018, ce collège temporaire doit permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.

L'implantation de cette structure présentait des contraintes fortes du fait de la présence d'un monument historique, le Château de Vincennes et du Bois de Vincennes, classé comme site naturel à protéger. L'État s'est donc mobilisé pour que, d'une part, le Conseil départemental puisse obtenir un permis précaire et, d'autre part, pour raccourcir au strict minimum, dans le respect de la légalité, les délais habituels d'instruction. Le calendrier des étapes essentielles a été parfaitement tenu pour permettre l'ouverture de l'établissement à la date prévue. La forte implication et la parfaite coopération des multiples intervenants (services de l'État et du Conseil départemental, préfecture de police, ville de Vincennes et de Paris et élus du Val-de-Marne) sur ce dossier y a fortement contribué.

PERSPECTIVES 2018 : LE RÉFÉRENCIEMENT DES SITES

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) ont vocation à référencer les terrains où la pollution avérée du sol justifie la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement. Leur objectif est de porter à la connaissance des propriétaires et des collectivités les pollutions résiduelles avérées pour lesquelles les actions administratives sont clôturées. La finalisation des SIS est prévue pour fin 2018.

2. L'ÉTAT S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA QUALITÉ DE VIE DES VAL-DE-MARNAIS

La densité de population élevée du département rend d'autant plus importante la protection de l'environnement des Val-de-Marnais. L'État agit pour contrôler et réguler l'utilisation des ressources naturelles.



Parc interdépartemental des sports de Choisy-le-Roi, qui accueille chaque année les activités proposées par le CLJ94

PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Tous domaines confondus, plus de 200 contrôles et plus de 200 instructions ont été réalisés dans le département en 2017 au titre de la protection de l'environnement. En outre, les dossiers instruits au titre de la Convention de Washington (Commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) sont au nombre de 2000 pour le Val-de-Marne.

Parmi les 200 contrôles précités, l'État est intervenu dans le domaine de la police de l'eau, celui de la préservation du patrimoine naturel, des sites et des paysages, ainsi que celui de la biodiversité. Les services ont également contrôlé la sécurité des activités industrielles et la gestion des déchets et des sols pollués.

Zoom

ADOPTION DU SAGE MARNE CONFLUENCE : UN PREMIER PAS VERS LA RECONQUÊTE DE LA BAINNADE DANS LA MARNE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification à l'échelle d'un bassin versant, qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection des ressources en eau et des milieux aquatiques.

L'ambition affichée de ce SAGE est d'amener les paysages de l'eau au cœur de la ville, en améliorant le fonctionnement écologique des rivières et cours d'eau, en maîtrisant les pollutions rejetées dans la Marne et ses affluents et en permettant le retour de la baignade en Marne en 2022.

L'arrêté inter-préfectoral portant approbation du SAGE a été signé le 2 janvier 2018.

PERSPECTIVES : NOUVEAUX RÉSEAUX D'ÉNERGIE

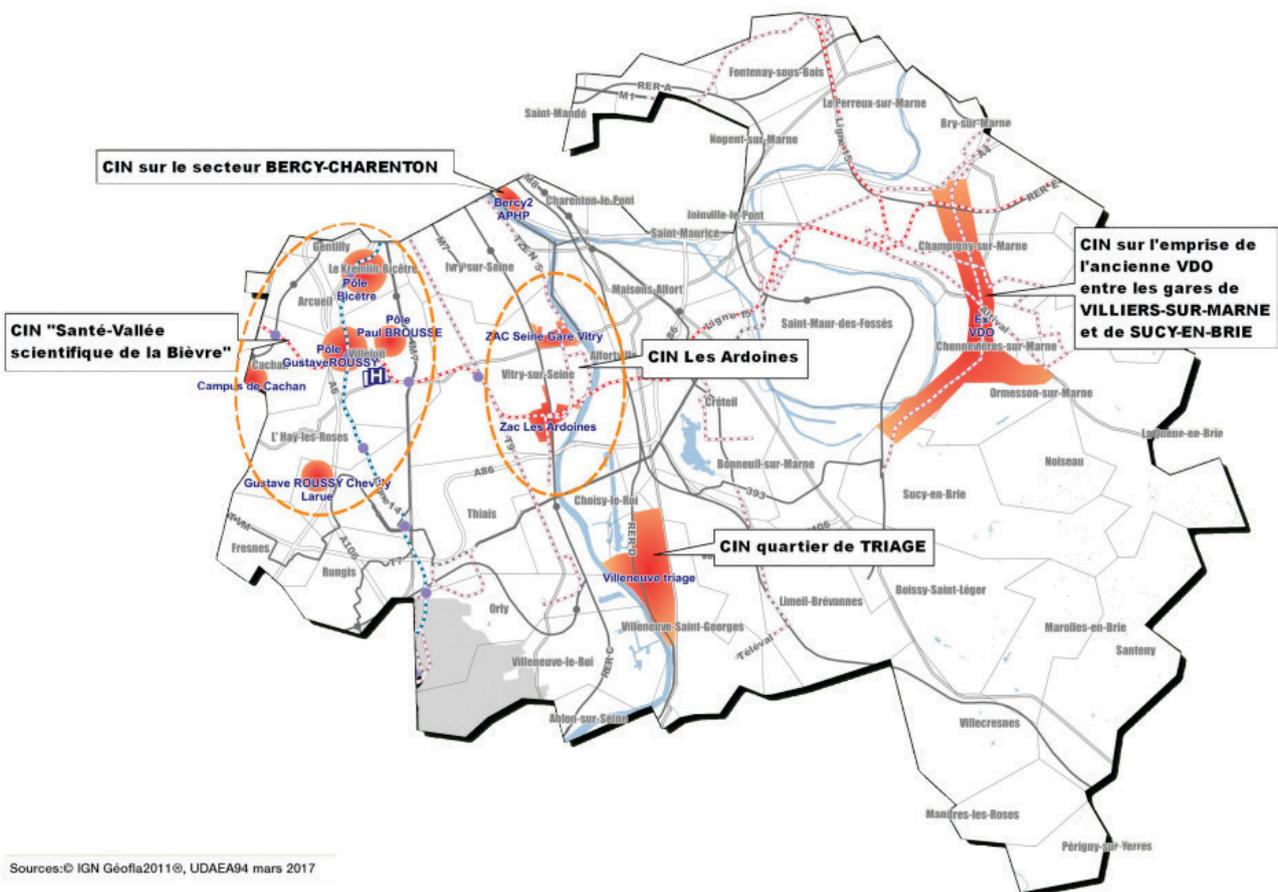
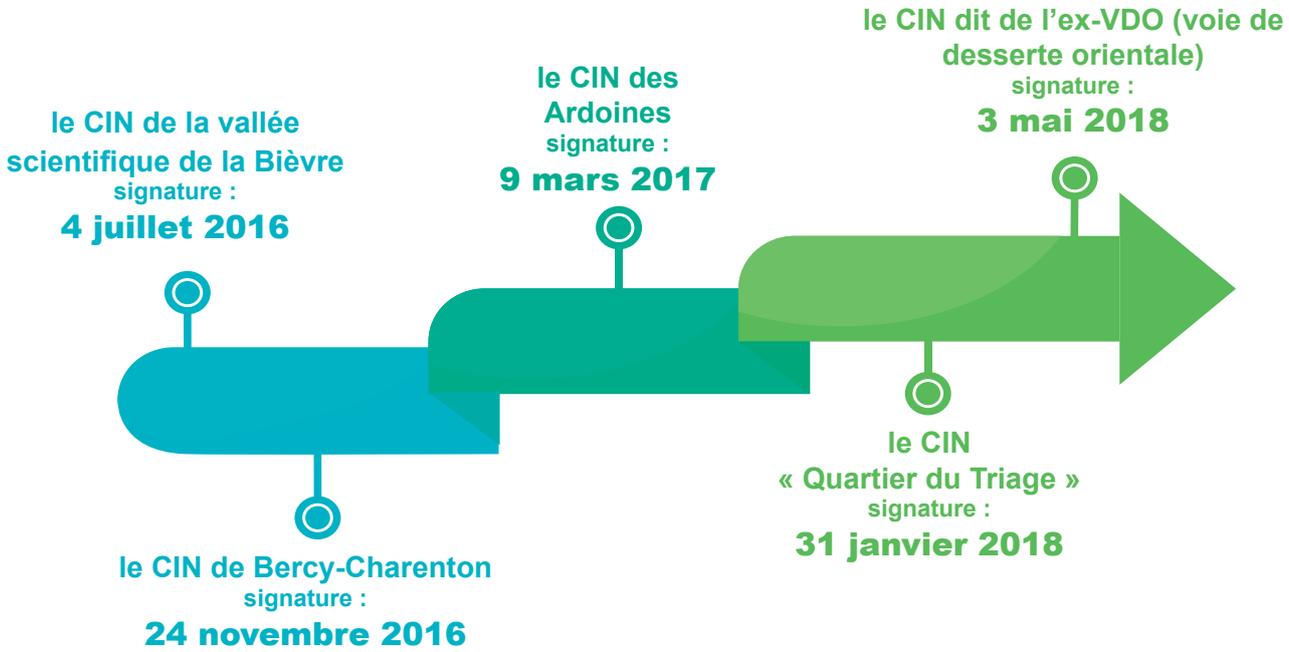
Le Val-de-Marne présente la plus forte concentration de réseaux de chaleur géothermique en France. Sur les 17 réseaux de chaleur que compte actuellement le département, 13 utilisent l'énergie géothermale pour assurer les besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire. La géothermie apporte plus de 30 % des besoins de chaleur des réseaux du Val-de-Marne et les énergies renouvelables et de récupération ont représenté pas moins de 45 % du mix énergétique en 2010.

A l'horizon 2020, 10 nouveaux réseaux devraient être créés. La géothermie pourrait permettre ainsi de couvrir, à l'horizon 2020-2025, près de 40 % des besoins en chaleur des réseaux.

3. CONSTRUIRE LE VAL-DE-MARNE DE DEMAIN

En partenariat avec les collectivités, l'État soutient les projets structurants pour le Val-de-Marne grâce aux contrats d'intérêt national et à l'appel à projet « Inventons la Métropole ».

L'État a proposé aux collectivités locales et aux acteurs publics et privés concernés de s'engager dans un partenariat sur certains secteurs à fort potentiel de construction de logements et de développement économique afin de permettre le passage en phase opérationnelle des projets envisagés au travers de 5 contrats d'intérêt national (CIN):



Sources:© IGN Géofia2011©, UDAEA94 mars 2017

DATE-CLÉ : 9 mars 2017 - Signature du contrat d'intérêt national des Ardoines au coeur de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Orly-Rungis-Seine Amont



Le Contrat d'Intérêt National des Ardoines permet à l'ensemble des partenaires de partager et de porter leur ambition pour le développement du territoire stratégique des Ardoines notamment en matière de développement économique, de construction de logements, de restructuration et de développement des infrastructures de transport et de développement durable.

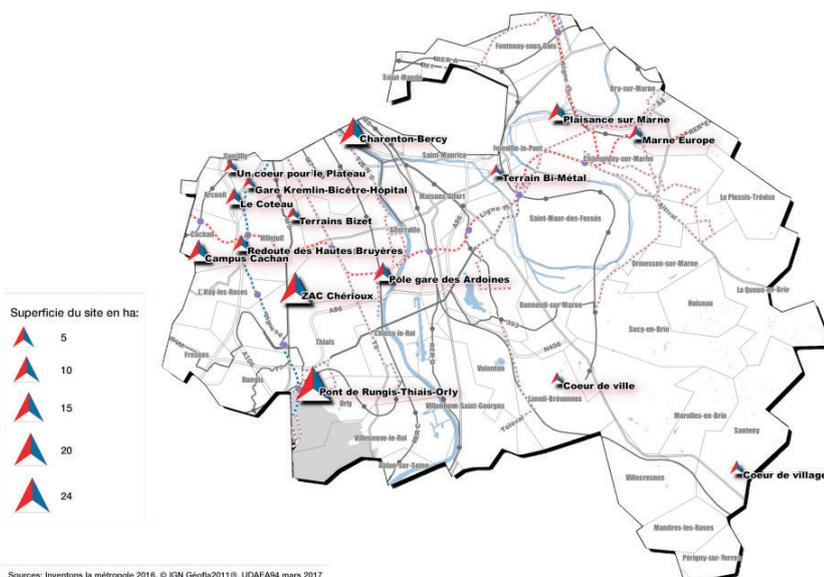
Le CIN comprend également les engagements financiers réciproques de chacun des partenaires, afin de garantir la mise en œuvre opérationnelle des **ZAC Gare Ardoines** (49 ha) et **Seine Gare Vitry** (37 ha).

Ses objectifs :

- la restructuration et le développement des infrastructures de transport : le territoire accueillera, à compter de 2024, une gare du Grand Paris Express (ligne 15 Sud), un service de bus en site propre à haut niveau de service appelé Tzen 5, le renforcement de la desserte du RER C ainsi qu'un nouveau franchissement des voies ferrées.
- le développement économique avec pour ambition le maintien et la création de plus de 20 000 emplois
- la création de près de 9 000 logements
- le développement durable prenant notamment en compte l'avenir du dépôt pétrolier des Ardoines.

L'engagement financier de l'État s'élève à 30,5 M€ dont 10 M€ au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) qui serviront à financer les deux projets de construction de collège situés sur les deux ZAC : extension du groupe Blaise Pascal (ZAC Gare Ardoines) pour 3,1 M€, et le Groupe scolaire 1 (ZAC Seine Gare Vitry) pour 6,8 M€.

L'APPEL A PROJET « Inventons la métropole » : 15 sites retenus, sur 13 communes et 110 hectares



PERSPECTIVES : LA SIGNATURE DU 5ème CIN DU VAL-DE-MARNE : LE CIN DE L'EX-VDO

Signé le 3 mai 2018, ce CIN cible 4 objectifs prioritaires : l'attractivité résidentielle et le cadre de vie, le développement économique, la mobilité, l'environnement et l'animation.

Il s'agit d'y envisager un aménagement d'ampleur, répondant aux objectifs de construction de logements, de rééquilibrage des emplois à l'Est en encourageant le développement économique, d'amélioration des mobilités, notamment par la création d'infrastructures de transport (ligne 15 sud, pôle multimodal Bry-Villiers-Champigny, Altival) et de préservation et de valorisation de l'environnement et des paysages.

L'objet du CIN est de coordonner la vision d'ensemble du développement de la VDO dans laquelle pourront s'inscrire ces opérations ou actions d'aménagement des partenaires publics, à travers un projet urbain associant amélioration de la desserte, mixité sociale et fonctionnelle et qualité environnementale. Il s'agit ainsi de définir et réaliser ensemble, en associant tous les partenaires du CIN, un projet de territoire innovant et durable, répondant de manière indissociable aux enjeux de mobilités, de développement économique, d'attractivité résidentielle, de préservation et de valorisation du patrimoine écologique.

4. L'ÉTAT INVESTIT DANS LES TRANSPORTS POUR AMÉLIORER LA MOBILITÉ DANS LE DÉPARTEMENT

Le Grand Paris Express va profondément améliorer le réseau de transport du département dans les années à venir. L'État veille à la régularité des enquêtes publiques conduites dans ce cadre. Il s'assure également que les habitants du Val-de-Marne puissent bénéficier des retombées économiques positives des travaux du Grand Paris Express. L'État investit aussi pour la modernisation du réseau routier du Val-de-Marne.



LE GRAND PARIS EXPRESS - UNE OPPORTUNITÉ POUR LE TISSU ÉCONOMIQUE VAL-DE-MARNAIS

Le comité stratégique créé le 7 décembre 2016 a mis en place une organisation départementale chargée de faciliter d'une part l'accès des entreprises (PME-TPE) val-de-marnaises aux marchés de la Société du Grand Paris (SGP) chargée de la maîtrise d'ouvrage des chantiers des futurs grands métros et d'autre part l'accès aux emplois créés par ces grands chantiers aux habitants du Val-de-Marne. Une charte départementale a été signée par 40 partenaires impliqués dans ce dispositif.

Au cours de l'année 2017, cette organisation a mené de nombreuses actions avec tous les partenaires publics et privés engagés dans la démarche. On constate déjà des retombées positives en faveur des PME/TPE et pour les Val-de-marnais qui devraient s'intensifier en 2018.

Les marchés de travaux de la SGP comportent de clauses de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour favoriser l'emploi et le développement des territoires. Ces clauses sont les suivantes :

→ « insertion » : elle réserve 5 % du nombre total d'heures de travail aux personnes éloignées de l'emploi et est calculée sur la part de main d'œuvre et le coût horaire moyen de la profession.

→ « développement de l'emploi et formation » : les offres d'emploi pour les besoins du chantier sont transmises sur le site « Grand Paris de l'Emploi » ainsi que les besoins prévisionnels en formation ;

→ « accès des PME » : le titulaire du marché s'engage à faire exécuter par des petites et moyennes entreprises au sens de la réglementation européenne 20 % minimum du montant total du marché. L'objectif pour l'accès des PME pour la ligne 15 Sud est de 727 M d'€.

→ « innovation » : le titulaire est invité à proposer des expérimentations au titre notamment de l'acquisition de compétences transposables, de la réduction des nuisances économiques dues au chantier ou encore de la valorisation et de la promotion des métiers du Grand Paris Express (GPE).

Au 31 mars 2018, 122 entreprises Val-de-Marnaises sont ou ont été mobilisées pour un montant de 350 M€ dont 92 TPE/PME pour un montant de 46,69 M €. Sur l'accès PME, le Val-de-Marne a le plus grand nombre d'entreprises mobilisées dans les chantiers de la ligne 15 Sud, en région d'Île-de-France.

CHIFFRES-CLÉS : LE GRAND PARIS EXPRESS DANS LE VAL-DE-MARNE

Desserte à terme d'une quinzaine de nouveaux secteurs majeurs d'aménagement (ZAC), d'autant de quartiers prioritaires de la politique de la ville et de 7 sites retenus dans le cadre de l'appel à projets Inventons la Métropole, cet ensemble représentant plus de 15 000 nouveaux logements et de 2 millions de mètres carrés de surfaces d'activités économiques à développer

Des échéances confirmées dans le Val de Marne : horizon 2024 pour les lignes 14 sud et 15 sud, horizon 2030 pour la ligne 15 est

40
kilomètres
de voies

14
nouvelles gares
dont les permis
de construire ont
été délivrés par
l'État dans un
délai moyen de 8
mois

10
tunneliers
pour la
seule
ligne 15
Sud

PERSPECTIVES 2018

En 2018, l'État s'assurera que les entreprises du Val-de-Marne bénéficient bien de la multiplication des travaux sur le Grand Paris Express. En effet, les travaux des chantiers ont réellement démarré en ce début d'année 2018 avec le lancement du premier tunnelier à Champigny-sur-Marne en mars 2018. Neuf autres tunneliers devraient être mis en service sur le tronçon de la ligne 15 Sud. Par ailleurs, les 4 lots de marchés pour le prolongement de la ligne 14 Sud ont été notifiés en fin mars 2018.

AVANCÉE DES TRAVAUX SUR LES LIGNES 14 ET 15

Ligne 15 sud

- Lancement des travaux (gare de Saint-Maur-Créteil, Champigny-sur-Marne, Arcueil-Cachan, Vitry-sur-Seine, Villejuif)
- Mise en service du premier tunnelier le 3 février 2018

Ligne 15 Est

- Février 2017 : Déclaration d'utilité publique (DUP)
- Octobre-Novembre 2017 : enquête publique complémentaire relative à la modification de la DUP de la ligne.

Ligne 14 Sud

- Affinement de la connaissance du risque carrière
- Juin 2017 : 2ème enquête parcellaire
- Octobre-Décembre 2017 : signature des 4 permis de construire des gares val-de-marnaises

LA MISE EN OEUVRE DU « VOLET MOBILITÉ DU CPER » DANS LE VAL-DE-MARNE

Dans le cadre du volet mobilité multimodale du contrat de plan État-Region (CPER) 2015/2020 pour le réseau routier national, les travaux sur plusieurs opérations ont été lancés ou se sont poursuivis en 2017 :

- Lancement des travaux d'aménagement du pont de Nogent concernant la partie routière pour lever la congestion
- Réalisation de la majeure partie des travaux d'aménagement de la RN6 à Villeneuve-Saint-Georges, pour une fin tout début 2018 avec une phase d'expérimentation
- Poursuite des travaux de construction de la déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger, avec la 2ème phase de travaux pour préparer le raccordement à la RN19 existante au sud, et concours d'aménagement de la surface de la tranchée couverte
- Poursuite des travaux de protections phoniques de l'A4/A86 à Saint-Maurice : début de la construction du mur anti-bruit au sud de l'autoroute A4.

Pour la desserte du port de Bonneuil (RN 406), les études se sont poursuivies en 2017 afin d'engager les procédures réglementaires en 2018 (autorisation environnementale unique).



Pose du nouveau pont de Nogent, le 28 avril 2018

5. LE RENOUVELLEMENT URBAIN PERMET DE DÉSENCLAVER ET REDYNAMISER LES QUARTIERS POUR LES INSCRIRE PLEINEMENT DANS LA VIE DU TERRITOIRE

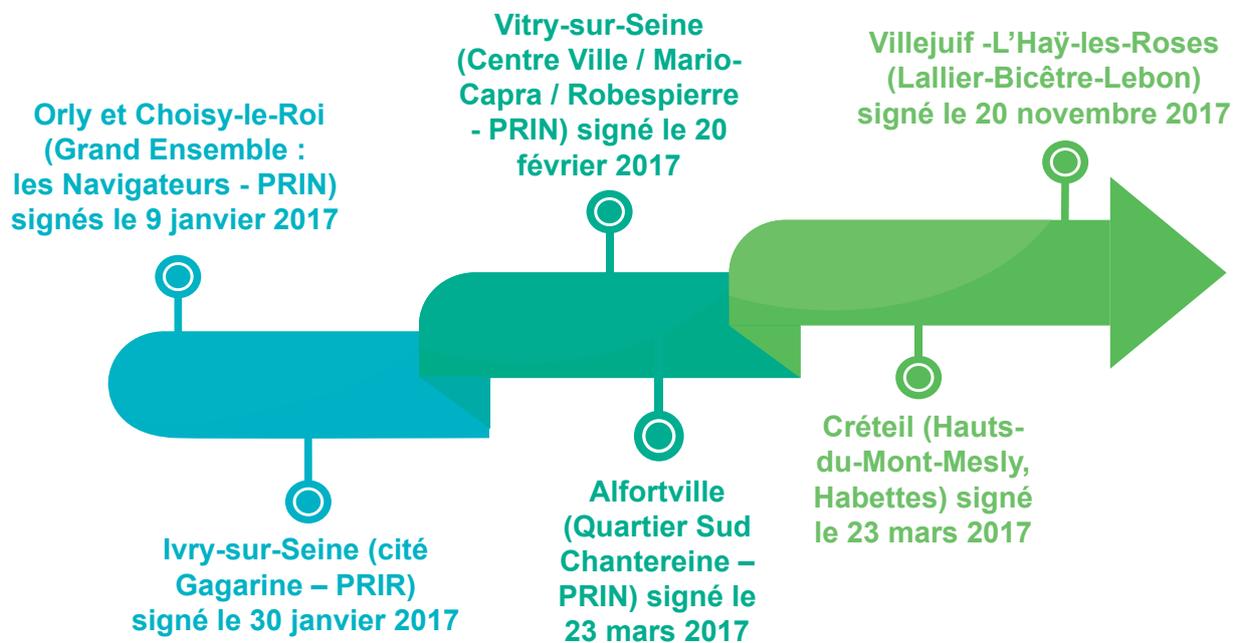
L'État accompagne la transformation de quartiers enclavés avec 6 protocoles de préfiguration signés dans le cadre du NPNRU en 2017.

LE NOUVEAU PLAN NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) 2014-2024

15 quartiers sont concernés dans le Val-de-Marne par le nouveau programme de renouvellement urbain : 10 sont dits d'intérêt national, 5 d'intérêt régional.

L'objectif de ce nouveau programme est de permettre, dans les quartiers rencontrant le plus de difficultés et présentant des dysfonctionnements importants, de favoriser le développement urbain, économique et social. Les projets visent une plus grande mixité résidentielle et fonctionnelle des quartiers notamment pour de la diversification ou la réhabilitation des logements, la création d'équipements, l'amélioration de l'accessibilité au quartier...

Après la signature des protocoles de préfiguration pour Le Kremlin-Bicêtre et Fontenay-sous-Bois en 2016, **7 protocoles de préfiguration** ont été signés entre les différents partenaires en 2017 :



Le travail se poursuit en 2018 . Ainsi **la signature du protocole de préfiguration de Bonneuil sur Marne (Quartier Fabien – PRIN) a eu lieu le 13 février 2018.**

Ces protocoles de préfiguration correspondent à la phase de conception des projets. Leur mise en œuvre se réalise ensuite dans le cadre opérationnel d'une « convention pluriannuelle de renouvellement urbain ».

PERSPECTIVES 2018

- Les services de l'État travaillent, en lien avec les collectivités et partenaires, à ce que l'ensemble des protocoles de préfiguration soient signés en fin d'année 2018. En parallèle, pour les projets les plus avancés, les signatures de convention pourraient être envisagées au cours du second semestre.

6. SOUTIEN A L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE : L'ACCOMPAGNEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE VAL-DE-MARNAIS

L'État déploie une offre de services dédiée pour les plus petites entreprises. Ces services comprennent notamment le développement (exportations, opportunités du grand Paris ou brevets), mais aussi l'accès au financement, à l'innovation ou à une aide spécifique en cas de difficulté conjoncturelle. Des correspondants PME orientent les entreprises dans leurs besoins.

CHIFFRES-CLÉS : ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN 2017

77
**autorisations
 d'activité partielle
 délivrées en 2017**

Suivi de
48
**procédures de
 licenciement collectif
 de 10 salariés et plus**

33
**emplois créés dans 7
 entreprises grâce aux
 fonds de revitalisation**

SOUTIEN AUX TPE-PME

Un accompagnement personnalisé :

Les services de l'État animent le **réseau des acteurs de l'offre de services ressources humaines (RH) aux TPE-PME** : 3 sessions de professionnalisation des acteurs du réseau ont été organisées en 2017.

Ils financent également une partie du dispositif « **Services d'appui RH** », porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne et l'EPT Grand-Orly-Seine-Bièvre. Initié en juin 2017, ce dispositif a permis, en six mois, **l'accompagnement (en collectif ou en individuel) de 270 entreprises ou associations, l'organisation de 16 ateliers et l'élaboration de 16 outils pratiques pour les entreprises.**

Une meilleure information :

Un dépliant « *Accompagnement des TPE-PME en développement ou en difficulté* » a été réalisé en 2017 et publié en début d'année 2018. Il regroupe les coordonnées des principaux acteurs du département pouvant aider les entreprises dans leur projet de développement ou les accompagner dans les périodes de difficultés économiques.

VAL-DE-MARNE

ACCOMPAGNEMENT
 DES TPE-PME
 EN DEVELOPPEMENT
 OU EN DIFFICULTÉ

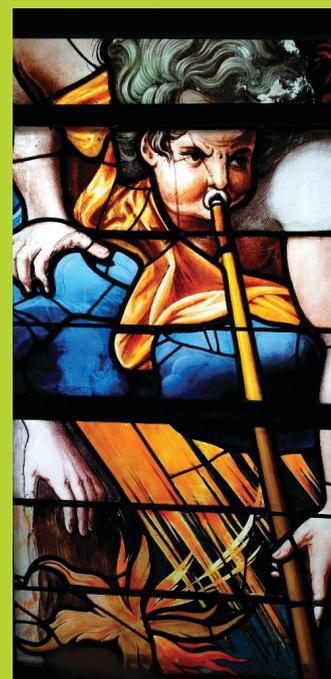
Direction régionale des entreprises,
 de la concurrence, de la consommation,
 du travail et de l'emploi (Directe)

Zoom

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN VALORISANT LE PATRIMOINE CULTUREL : LA RESTAURATION DE LA SAINTE-CHAPELLE DU CHÂTEAU DE VINCENNES

La Sainte-Chapelle du château de Vincennes a été inaugurée en décembre 2017 suite à une campagne de restauration commencée en 2015, durant laquelle l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine a joué son rôle dans le contrôle scientifique et technique de l'État.

Le Val-de-Marne compte 27 sites protégés et 111 monuments historiques protégés. Au total, l'État a investi 475 365 € dans la restauration des monuments historiques du département.



#ANNEXE

L'ACTION DE L'ÉTAT EN CHIFFRES



Missions	Dépenses de personnel par mission en 2017 (en K €)
Administration générale et territoriale de l'État	28 826
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	10 945
Culture	1 058
Direction de l'action du Gouvernement	1 282
Écologie, développement et mobilité durable	32 975
Économie	61 534
Enseignement scolaire	1 367 993
Gestion des finances publiques et ressources humaines	191 657
Justice	137 137
Recherche et enseignement supérieur	16 588
Sécurités	221 352
Solidarités, insertion et égalité des chances	3 727
Travail et emploi	7 684
Autres	36
Total	2 082 796

Nature de la dépense	Montant dépensé en 2017 (en K €)
I – DÉPENSES DE L'ÉTAT – BUDGET GÉNÉRAL	3 744 379
Dépenses de personnel	2 082 796
Dépenses de fonctionnement	161 631
Dépenses d'investissement	115 702
Dépenses d'intervention	443 445
Opérations financières	5 908
remboursement et dégrèvement d'impôts d'État et locaux	934 897

Dotations versées aux collectivités locales	
dotations versées aux communes	320,72M€
dotations versées aux territoires	21,02M€
dotations versées au département	308,8M€

Effectifs des principaux services de l'État dans le Val-de-Marne	25 456
Éducation nationale	20053
Sécurité de proximité	2652
Finances publiques	1711
Préfecture et sous-préfectures	486
Équipement, aménagement, environnement, énergie, hébergement et logement	210
Cohésion sociale, protection des populations, architecture et patrimoine	155
Entreprises, concurrence, consommation, travail et emploi	121
Santé	68



PRÉFET
DU VAL-DE-MARNE

**RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DES
SERVICES DE L'ÉTAT SUR :**

 @Prefet94

 Préfecture du Val de Marne

 Préfet du Val-de-Marne

 www.val-de-marne.gouv.fr